LE PEUPLE BRETON

AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ

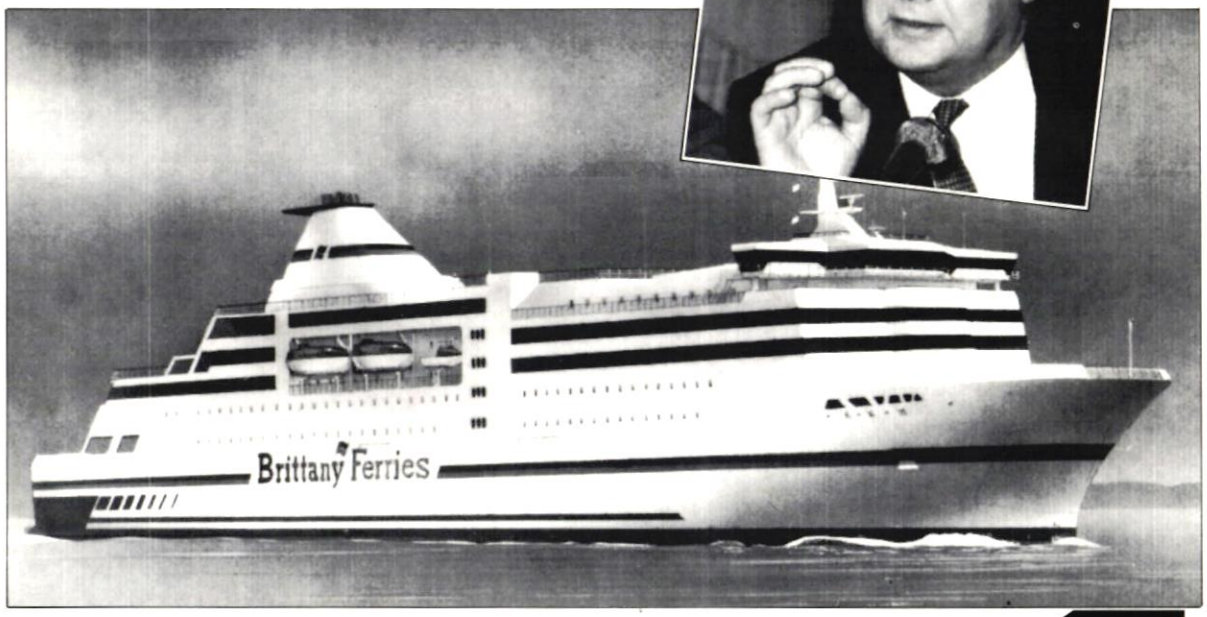
N° 333 / 14 F / SEPTEMBRE 1991

GOURVENNEC

LE TRANSMANCHE BRETON, ALTERNATIVE AU TUNNEL...







PS & CULTURE BRETONNE : *LE GRAND ÉCART*

POBL VREIZH

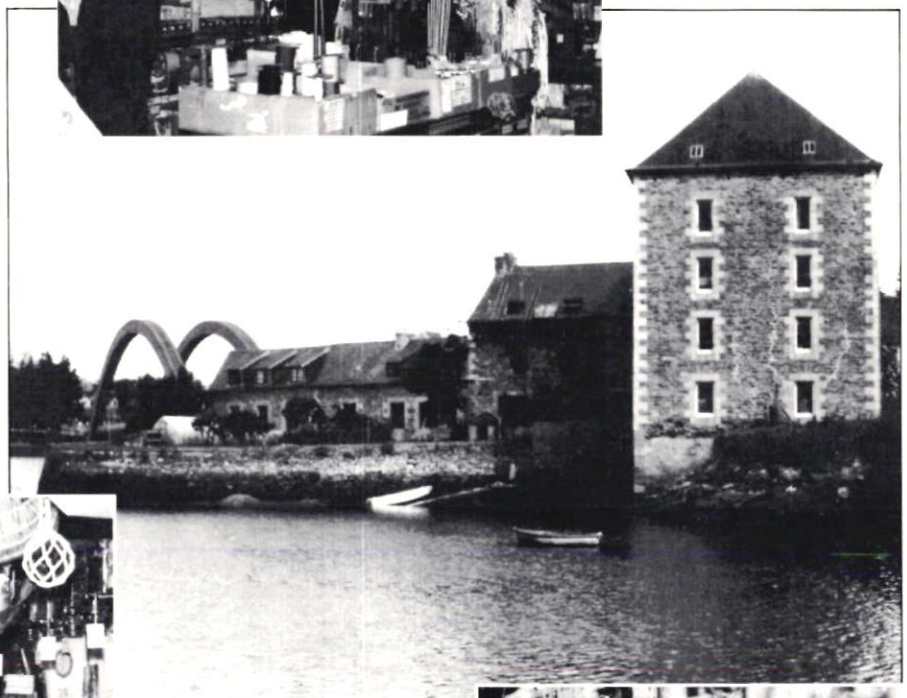
UN HAUT LIEU DE LA CULTURE MARITIME EN TRÉGOR : COPER MARINE A TRÉDARZEC

Installé dans un ancien moulin à marée dont on aperçoit la silhouette massive en descendant la rocade qui contourne Tréguier en direction de Paimpol, ce magasin est plus qu'une simple surface de vente d'accastillage et d'articles pour pêcheurs. C'est un véritable musée de la mer, mais un musée vivant.



Dans une architecture de grosses poutres, de planchers en bois brut et d'escalier grinçant, la tête ne sait plus où donner de l'œil devant une profusion d'objets divers et colorés où l'orange des bouées côtoie le bleu vif des casiers, le jaune des cirés ou le gris clair des ancres. Ici, pas de gadgets. Tous ces objets sont utilitaires à des degrés divers et témoignent de l'authentique vie maritime du Trégor.

Le visiteur ébloui par les couleurs, les narines pleines de cette odeur de goudron frais si caractéristique et si envoûtante se transforme bien vite en client.







Le patron Roger Perrot, fils d'un cordier de Langoat, la commune voisine, ancien officier de la Marchande reconverti dans le commerce maritime, maire-adjoint UDB de Trédarzec, militant infatigable pour un port en eau profonde dans la rivière de Tréguier évolue dans son magasin comme un poisson dans l'eau. Un conseil à l'un, un petit mot amical à l'autre, en breton ou en français, une plaisanterie par-ci, un coup de main par-là, il est toujours présent pour faire profiter ses clients de sa grande culture maritime et donner l'impulsion qui, relayée par son personnel, anime son magasin de bas en haut et le fait ressembler à un marché multicolore sentant le sel et le coltar et où le visiteur sent déjà le souffle de la brise du large.

Fañch PERU

SOUSCRIPTION

Merci aux amis du *Peuple Breton* pour cette aide record. La hausse fantastique des tarifs PTT (25 F pour un envoi à part de 20 *PB* début août dernier) absorbera, hélas, une partie de ce bonus. Certaines hausses avoisinnent les 20 % après la hausse plus forte encore, des envois groupés. Toutefois, le nombre et la fidélité de ceux qui nous soutiennent garantissent notre avenir, notre liberté de ton et d'action en faveur de la Bretagne et des autres patries niées et aussi la qualité de nos informations. Ceux qui nous aident sont bienvenus également dans nos colonnes ou par leurs courriers. Merci.

V. Audran, Pondi (60 F) ; H. Martin, Trébeurden (60) ; H. Le Guillerm, St-Malo (60) ; J.Y. Pensec, Orvault (60) ; Y. Le Ray, St-Malo-de-Guersac (60) ; P. Mathou, Arnouville (40) ; R. Ballandras, Savigny (60) ; P. Pellen, Nantes (60) ; E. Guillaumie, Plouaret (20) ; A. Russon, Pornichet (20) ; J.G. Moriou, Montreuil-Juigné (20) ; P. Le Roch, Nantes (60) ; Y. Calage, Le Mans (40) ; J.P. Ciret, La Réunion (160) ; E. Le Flem, Priel (30) ; P. Berllois, Nantes (20) ; M. Le Roy, Lechiagat (60) ; O. Mocé, St-Christophe (60) ; J.L. Lucas, Caulnes (60) ; P. Gourdon, Issy (250) ; M.A. Rouat, Plouhinec (20) ; H. Henneton, Beauvais (60) ; J.C. Marchand, Fondettes (20) ; J.F. Laz, Leognan (60) ; Y. Priou, Nantes (20) ; Y. Blanchard (60) ; Y. Brusq, Douarnenez (60) ; F. Péru, Berc'hed (20) ; J.L. Raveneau (20) ; P. Quenehervé, Cattenom (60) ; J.C. Cloarec, Brest (60) ; P. Davin, St-Égrève (20) ; Roland Riou, Lannuon (110) ; M. Verlingue, Dinan (20) ; M. Josso (60) ; R. Le Du, St-Brieuc (20) ; E. Goasdoué, St-Raphaël (60) ; F. Parent, Nantes (60) ; G. Souffet (10) ; Ch. Johnston (60) ; La Forêt Fouesnant (60) ; Anonyme Dinan (20) ; P. Lorcy, Nice (10) ; J. Barbaud (20) ; T. Carriou, Lorient (20) ; N. Portier, Laval (20) ; S. Le Bihan, Groix (60) ; G. Éven, Le Rheu (60) ; A. Casenove (60) ; M. Galmiche, Erquy (60) ; E. Le Clainche, Trefflean (160) ; G. Guillonnet, Messac (20) ; J. Trolez, Guidel (20) ; A. Kervern, Brest (20) ; P. Guégueniat, St-Yvi (140) ; P.Y. Quéméner (60) ; A. Guillevic, Belz (60) ; A. Broussillon, Petit Bourg (20) ; Anonyme, Berry (56) ; B. er Moulleg (80) ; K. Le Couls, Plouénan (60) ; Cl. Chouffot, Maurepas (60) ; J.Y. Drillet, St-Brieuc (60) ; L. Dorval, Loctudy (60) ; P. An Houedeg, Langidig (60) ; I. Poho, Commana (360) ; A. Le Gal (160) ; L. Thomin, Chevannes (20) ; E. Guillois (60) ; P. Morvan (60) ; P.H. Prunet, Nevez (100) ; M.F. Dutheil (10) ; A. Catelliot, Breal (60) ; P. Rannou, Etnée (30). Total 8e liste, 4.396 F. Total 91, 19.626 F.

Animateur d'une radio locale de l'Est fait promotion de la Bretagne et de la musique celtique. Sans moyens financiers, je recevrais avec plaisir cassettes, disques ou documentation offerts gracieusement. Écrire à Michel Grasseler, 9 Grande Rue, 88160 Le Ménil.

Per Loquet, Skoazell Vreizh
3 rue Briand, 44350 Guérande

En guise de sommaire

L'ÉDITO (p. 4) fait le point sur la situation, à 6 mois et demi des régionales. **LE REGAIN DU CENTRALISME EST ÉVOQUÉ** (p. 6-7) avant **L'INTERVIEW D'ALEXIS GOURVENNEC,** légumier, éleveur et armateur (p. 8-9). **LES CONTRADICTIONS DU P.S.** en matière d'enseignement du breton posent problème (p. 10). **POBL VREIZH** (p. 12-13-14) demeure varié et d'actualité pour la présentation des livres nouveaux, comme notre rubrique **CULTURE** (p. 21-25). **L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE** (p. 16) évoque l'Europe, la Yougoslavie et l'URSS (p. 27), et l'on ne pourra plus indéfiniment aller contre la volonté des peuples. Nos lecteurs interviendront directement le mois prochain.

Je m'abonne au « Peuple Breton »

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

● Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
– tarif minimum : 140 F.
– de soutien
à partir de 160 F (1)
– étranger : 170 F et plus (1)
– étranger par avion : 180 F et plus (1)
à partir de N° ..... inclus.

● Ci-joint le règlement par :
– chèque postal (1)
– chèque bancaire (1)
– mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

« POBL VREIZH »

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Une campagne coûteuse et sans intérêt

Financée pour plus d'un tiers, contre leur gré, par les habitants de la Loire-Atlantique, la propagande des « Pays de la Loire » est grosse consommatrice de crédits (7 millions de F par le seul Comité régional du tourisme en 1990, deux fois plus qu'en 1989).

Le résultat est-il à la hauteur de la mise ? Si l'on en croit les agences de voyage anglaises, citées dans son numéro de juillet-août 1991 par le magazine **Direct,** organe du « Centre de communication de l'Ouest », l'image touristique des « Pays de la Loire » a autant de mal à s'imposer que la circonscription elle-même.

Qu'on en juge : Mais on peut parier que les « décideurs » concernés concluront qu'il faut **encore** dépenser plus pour faire exister le mouton à cinq pattes.

Quand on sait que le monument le plus visité des « Pays de la Loire » est, de très loin, le château des Ducs de Bretagne, on aimerait bien qu'ils arrêtent tout de suite les frais.

M.F.

Les Pays de la Loire sont en Bretagne...

Demandez au agences de voyages anglaises ce que les Anglais pensent des Pays de la Loire, si toutefois ils connaissent, vous en apprendrez de belles :
«Les Pays de la Loire ? C'est des jolis petits villages, beaucoup de châteaux et beaucoup d'Anglais». Tout le monde connaît le Muscadet et le Gros Plant mais bien-sûr personne ne situe les vignobles dans quelque région que ce soit. Par contre Chenonceau et Chambord n'ont jamais autant été localisés dans les Pays de la Loire. Et comme pour les Anglais, les pays de la Loire, c'est la Bretagne, allons-y pour l'implantation d'Azay le Rideau chez les Bigoudens !
Nantes semble un peu plus connue que La Baule grâce à son aéroport mais les agences mettent l'accent sur la «plus belle plage d'Europe» pour vendre la région ainsi que sur la «Route des Vins». Le Mans, Angers et tout ce qui se situe sous la Loire reste alors inconnu pour le commun des mortels anglais. Même si la côte d'Azur reste mythique, la région devient cependant trop touristique pour y passer des vacances vraiment sereines. Sa «surpopulation» provoque aujourd'hui un regain d'intérêt pour les côtes Atlantiques. Bon nombre d'agences de voyages anglaises promettent des vacances de qualité, plus calmes que sur la côte d'Azur et à moindre coût. In Britanny of course !

Anne Luneau

ÉDITO

Du déjà vu d'un côté, l'innovation de l'autre...

Regardez-les parler de la Bretagne !

Nous avons déjà remarqué, depuis quelques mois, l'intérêt subit des élus des partis hexagonaux pour la Bretagne et pour l'aménagement du territoire. Hormis quelques individualités pour lesquelles ce langage n'est pas nouveau, tout le monde se découvre « régionaliste », et l'expérience prouve que tout cela s'arrêtera au lendemain des élections régionales. Des lepénistes découvrent au parlement européen la défense de la culture bretonne, Bertrand Cousin (RPR) commet un livre choc, largement médiatisé : « Bretagne : à l'ouest du nouveau ! Voici le genre de propos qu'on y lit (p. 204) : « il n'y a pas de succès sans cohésion sociale et régionale. La Bretagne doit veiller à garder son identité, évitant l'écartèlement qui la couperait en deux entre l'est et l'ouest, ou entre le centre et la côte, ainsi que l'amalgame qui la fondrait dans un ensemble imprécis. Qu'elle préserve son âme et soit fidèle à sa culture et à son histoire ». A gauche, le « machin breton » du PS, le Breis reprend vie et se lance dans de nouvelles propositions. Yves Dollo annonce un nouvel effort pour faire avancer sa proposition de loi sur les langues et cultures régionales amorcée il y a dix ans après l'abandon du projet Le Pensec, le PC multiplie les positions en faveur de la desserte ferroviaire de la Bretagne et son « machin » pour Bretons émigrés, l'USBIF, fait le forcing pour faire voter des vœux aux communes pour un statut des langues régionales. Du côté du CDS et même du RPR (Guichard), on réclame plus d'aménagement du territoire et l'on dénonce la croissance forcenée de la région parisienne. En 1986-88, on n'avait pas vu d'intérêt particulier de leur part dans ce domaine mais 1991 est décidément l'année des révélations. Les verts bretons soutiennent des positions fédéralistes, même s'ils ne vont pas jusqu'à demander la reconnaissance officielle du peuple breton, comme le firent des conseillers régionaux PS à l'automne 1990 (position non réaffimée depuis, notamment depuis l'annulation, par le Conseil Constitutionnel de la référence au peuple corse.

Absents de l'action concrète

La lecture régulière de la presse montre clairement que ce genre de discours revient tous les six ans, à l'approche d'échéances électorales, et disparaît ensuite. Quel député RPR, CDS, PS, PC avait dénoncé le décret Fabius de 1985, supprimant la demande d'agrément pour les installations de surfaces nouvelles de bureaux en région parisienne ? A notre connaissance, pas un seul. Solidarité gouvernementale des uns, attachement au libéralisme reaganien des autres, la Bretagne n'a trouvé, à l'époque, nul défenseur parmi ses 36 parlementaires... Résultat : 40 % des emplois nouveauxx sont maintenant créés en Ile-de-France et l'émigration bretonne a repris dans des proportions considérables. Qui a dénoncé la centralisation de FR3, ou la majorité des suppressions d'emplois se fait en « région » et où les régions sont privées et de moyens et de tranches horaires favorables. Le « grand » magazine de FR3-Rennes est maintenant repoussé bien au-delà des 22 heures et comme chaque année, l'émission bretonne du dimanche, avancée au samedi midi, a été supprimée pour laisser place au tournoi de tennis de Roland Garros.

Alternative

Face à ces mystificateurs, il nous faut offrir une autre alternative que l'abstention, qui renforce les élus sortants. Nous avons évoqué dans le dernier « Peuple Breton » la notion de **listes bretonnes d'ouverture** et annoncés les contacts tous azimuts que nous prenions. Les dimensions bretonnes, sociales, écologiques sont clairement présentes dans les négociations en cours. Il nous faut créer une dynamique, montrer que pour gérer la région et lui donner du poids, on ne peut faire confiance aux partis centralisés, dont l'un abandonne l'idée de listes au niveau de chaque région... parce que cela déplaît au Président ! Être crédible, c'est faire passer l'intérêt de la Bretagne avant la solidarité gouvernementale ou les ordres des chefs de partis hexagonaux. Pour gérer les régions, cela se vérifie dans toute l'Europe, rien ne vaut les autonomistes-fédéralistes.

Ces évidences, il nous faudra beaucoup d'argent pour les faire connaître. Il nous faut de l'argent, des candidats, des noms de personnes désireuses de s'investir pour des listes bretonnes autonomes aux élections de mars 1992.

A vous de jouer

On peut renforcer l'UDB en la rejoignant (voir bulletin ci-dessous) : avec une UDB forte, on aura plus de chance de réussir les listes bretonnes d'ouverture. On peut aussi prendre contact, envoyer de l'argent. Une présence minimale coûte 150.000 F par département.

1) Contact UDB-relations extérieures : B.P. 150, 35408 Saint-Malo Cedex.

2) Aide financière : UDB-spécial régionales, B.P. 203, 56102 Lorient Cedex.

La plate-forme politique sera rendue publique à la mi-septembre.

UDB

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Signature :

A adresser à UDB - BP 215 - 44007 NANTES CEDEX, avec un chèque de 150 F.

le peuple breton

Mensuel – Edité par les Presses Populaires de Bretagne (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron ;
secrétaire : M. François ;
trésorier : J. Guégan.

Composition et impression :
IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION
Administration, abonnements :
BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication :
J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132.
Dépôt légal : 3e trimestre 1991.

POBL VREIZH

Le peuple breton fait jaser au Parlement européen

Les propos de comptoir valent ce qu'ils valent et il convient de ne pas leur donner plus d'importance qu'ils ne méritent, n'est-ce pas M. Chirac ?... Mais enfin, un gosier bien arrosé rend parfois, ô miracle de la dive bouteille, la pensée plus limpide.

Ainsi nous avons été frappés par le fait qu'a plusieurs reprises durant la session plénière de juillet du Parlement européen, certains habitués du bar des députés ont tenté de justifier leurs réserves quant à la perspective d'une Slovénie indépendante en faisant remarquer que cela ne manquerait pas de « donner des idées » (sic) à certains en France. Et de citer au premier chef les Bretons.

Que ces bonnes âmes se rassurent, les idées nous les avons depuis longtemps. Et si notre objectif demeure l'autonomie pour la Bretagne et rien d'autre, l'armée française et ceux qui la soutiennent seraient bien mal inspirés d'imiter un jour l'armée yougoslave dans le « traitement : (chirurgical ?) de la question bretonne. A bon entendeur salut !

D'autres le disent...

« Il n'y a plus dans ce pays d'aménagement du territoire. J'avais pourtant cru comprendre que cette idée était indissociable des thèses socialistes ».

De qui ces fortes paroles ? D'un dangereux autonomiste – qui s'ignore – l'ancien ministre du logement et actuel sénateur-maire PS de Clermont-Ferrand, Roger Quilliot.

Vous pariez qu'ils l'expulsent vers le Gabon celui-là aussi...

"Ligériens, Ligériennes..."
Ce logo est le vôtre.

Apposé à l'arrière de votre véhicule, il marquera votre fierté d'appartenir à la Région des Pays de la Loire.



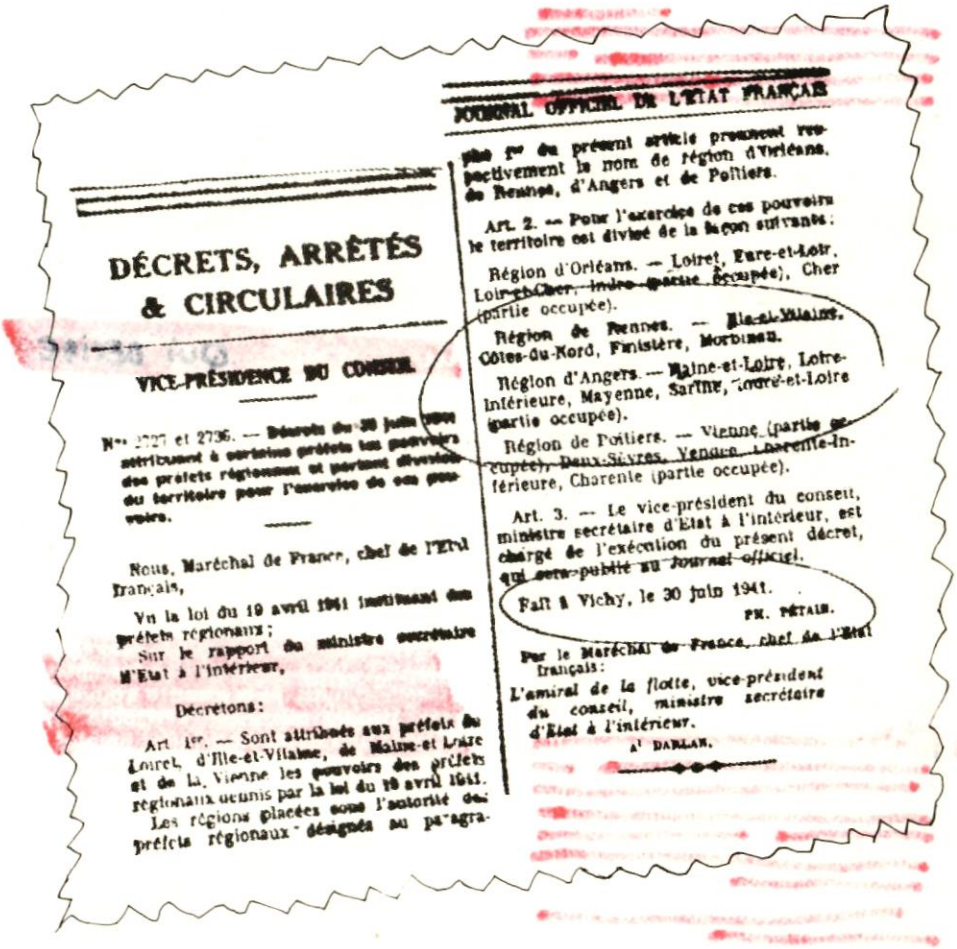
Région des Pays de la Loire

Quand la planète foot s'observe le nombril

Arrête de décoder ! C'est ce qu'on a envie de répondre aux propos tenus à l'antenne de France Inter par Pierre Lescure, directeur de Canal + et du club de football du Paris Saint-Germain : *« Il n'est pas normal qu'un pays aussi centralisé que la France n'ait pas un club de football à la hauteur à Paris ».*

Et avec 20 clubs parisiens en Première division, croyez-vous qu'ils arriveraient à leurs fins ?

Partition de la Bretagne : Il y a 50 ans, Pétain et Darlan



JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT FRANÇAIS

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL

N°s 2727 et 2736. — Décrets du 30 juin 1941 attribuant à certains préfets les pouvoirs des préfets régionaux et portant diversion du territoire pour l'exercice de ces pouvoirs.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 19 avril 1941 instituant des préfets régionaux ;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décretons :

Art. 1er. — Sont attribués aux préfets du Loiret, d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire et de la Vienne les pouvoirs des préfets régionaux prévus par la loi du 19 avril 1941.

Les régions placées sous l'autorité des préfets régionaux désignés au paragraphe 1er du présent article prennent respectivement le nom de région d'Orléans, de Rennes, d'Angers et de Poitiers.

Art. 2. — Pour l'exercice de ces pouvoirs le territoire est divisé de la façon suivante :

Région d'Orléans. — Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre (partie occupée), Cher (partie occupée).

Région de Rennes. — Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.

Région d'Angers. — Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire (partie occupée).

Région de Poitiers. — Vienne (partie occupée), Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Inférieure, Charente (partie occupée).

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Vichy, le 30 juin 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

L'amiral de la flotte, vice-président du conseil, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

A. DARLAN.

L'APPEAU DES FAITS

Bourrage de crâne en pseudo-pays de Loire

Demandez-donc à un Mayennais ou à un Sarthois s'il se sent « Ligérien » (NB : du latin « Liger », la Loire...). Il vous regardera avec de gros yeux... Ligérien ? Késako ? On connaissait déjà sidéen... Alors, faut bien que le baron Guichard tâche de bourrer les crânes. Par exemple, en faisant diffuser par la poste un journal gratuit, de huit pages grand format sur papier couché, en couleurs. On ne se refuse rien ! C'est le contribuable qui paye... Et on y adjoint un auto-collant, avec une note explicative, au cas où on ne comprendrait pas. Mais à quand un auto-collant « Pays de la Loire, enfants de Pétain » ? ainsi qu'un mode d'emploi ! Le baron prend-il ses ouailles pour des imbéciles ?

(Nous diffusons cet autocollant : 5 F franco !)

A propos des « contrats » État-région-département-communes...

Partenaires... tenus à part

Qu'il est mignon votre partenariat?

La grande mode est actuellement à la multiplication des plans et contrats entre l'État, les régions, les départements, les regroupements de communes (districts, communautés urbaines, syndicats intercommunaux, communes). Le nombre de partenaires varie.

Les cent propositions de l'Udb prévoient elles-mêmes certains accords État-Région. D'autre part, certaines réalisations positives apparaissent grâce à une mise en commun de participation. Nous ne rejetons donc pas en bloc toutes les formes de collaborations de ce type. Cependant, derrière le paravent des jolis partenariats bien propres et bien « positifs », comme disent les bandes de consensuels, peuvent se cacher de joyeux attrape-naïfs, bien mis en scène par les communications de service.

Magouillez et papouillez

D'abord, comme pour bien des distributions de crédits, les contrats divers donnent lieu à des négociations de marchands de tapis. Qui gagne ? Les petits copains ou les projets socialement utiles ?... Des projets équivalents sont-ils traités de manière équitable ? Les intérêts politiciens de tel ou tel clan ne passent-il pas avant l'intérêt collectif ? Les négociations de couloir qui ont précédé les motions de censure, ces dernières années, ont balayé pas mal d'illusions, s'il en restait encore ici ou là !

Je décide que tu dois payer

Certaines dépenses nouvelles sont maintenant imposées. Ainsi, l'État prenait intégralement à son compte les dépenses d'enseignement supérieur il y a peu de temps. Aujourd'hui, les régions doivent participer, ainsi que les départements et communes.

Jusqu'à environ 50 % de l'investissement. Pourquoi ? On dit parfois : *« Voyez bien, il suffit de visiter certains campus pour réaliser que l'État ne peut plus faire face à ces dépenses ! »* Comme si les collectivités locales avaient, elles, des revenus extensibles à volonté !

D'accord pour une décentralisation. Nous la demandons. Mais posons clairement les problèmes à chaque niveau : ou bien l'État continue d'assumer les dépenses d'enseignement supérieur (et les besoins sont évalués devant l'opinion) ou bien la répartition des **dépenses est modifiée et la répartition des impôts aussi !**

Dans le même secteur de l'éducation, la loi de décentralisation plaçait les lycées à la charge des régions. On voit en Bretagne, cette année, apparaître des contrats régions-villes qui représentent pour certaines communes un piège véritable, car quand on sait dans quel... état, l'État a laissé les lycées aux bons soins des régions !

Pas d'augmentations d'impôts ?

Bérégovoy et Mitterrand étaient tout fiers, il y a quelques semaines, qu'il n'y aurait « pas d'augmentation d'impôts ». Cause toujours. D'abord, c'était juste après avoir augmenté la « contribution sociale généralisée », contrairement aux promesses. Ensuite, s'il n'y a pas d'augmentation des impôts d'État très marquée, **les impôts locaux, eux, prennent souvent des variations sévères, imposées en partie par les dépenses liées aux participations à des contrats.** Sans parler du coût des créations d'emplois, par le jeu du chantage de chefs d'entreprises-chasseurs de primes !

Qui fait quoi

Autre inconvénients du système, le citoyen a bien du mal à comprendre qui fait quoi : qui décide maintenant ? Qui finance vraiment tel ou tel projet ?

Ainsi les choix électoraux, déjà faussés par une sous-information globale, risquent encore plus de se faire sur des bases floues ! La démocratie gagnerait certainement dans une clarification des responsabilités.

Dans bien des cas, c'est la structure qui a le plus de moyens qui fait les choix essentiels. Ainsi, **l'État limite souvent une décentralisation véritable et oriente en fait les politiques locales.** La culture et le tourisme donnent souvent l'occasion de le constater !

La mise en scène est complète : l'État apparaît comme le partenaire généreux, et les autres comme des structures consensuelles, positives... qui veulent bien y mettre du leur ! *« Que diable, il ne faut pas tout attendre de l'État »*, disent alors les majorettes du pouvoir avec de grands airs vertueux ! Les faux-culs ! Comme si nous « attendions tout » d'un État dont nous dénonçons quotidiennement les excès de pouvoirs !

Que faire ?

Un élu, actuellement, se trouvera évidemment obligé, dans certains cas, de jouer le jeu dont nous dénonçons certains aspects. Cependant, dans toute négociation, il est nécessaire de prendre conscience des choix réels, des ordres de grandeur des dépenses, et des responsabilités de chacun. Assez de faux semblants.

J. GUÉGAN

Théocratie 2000... Les tripoux et l'andouille

La presse annonce la réunion, du côté de Lorient, des « chouchous de Mitterrand », sous la forme d'un colloque appelé modestement « Démocratie 2000 ». Comme il s'agit d'un machin centro-consensualo-socialiste, destiné à ramer dans les marécages plus ou moins opportunistes en faveur de « Dieu » lui-même, soyons clairs, éliminons cette idée ringarde de démocratie.. . Gérons le vécu du ghetto !... Théocratie s'impose.

Le PB a déjà souligné l'intérêt gastronomico-touristique de cette rencontre mondaine de fin de vacances pour la promotion de la langoustine et du merlu. Cette année, cependant, l'un des organisateurs de l'affaire, le nouveau secrétaire d'État à la mer s'est fait traiter de « ripoux » par un spécialiste du financement du PS, dans un article publié par « l'Evénement du jeudi ». A cette occasion, nous proposons un élargissement de l'éventail culinaire du colloque vers une spécialité des centristes de la France, Auvergnats et autres, également appréciés dans les banquets traditionnels du Centre-Bretagne, les tripoux.

Pour les irrécupérables ringardos, habitués à se tripoter les tripoux de la tête, parce que fanatiques de débats politiques, nous avons relevé quelques uns des sujets qui ne seront pas traités par le colloque :

- analyse du débat qui a amené le PS à demander à « Dieu » de sauver la France de la malfaisance des cloportes rocardiens en mai dernier
- la solidarité et le maintien d'un système fiscal injuste
- comment après dix ans de socialisme bien géré, les Français sont les moins syndiqués de toute l'Europe (moins de 10 % des actifs !)
- détermination des nouveaux ennemis de la France à qui sont destinés les fusées qui permettront d'arroser sur un rayon de 500 km en bombes atomiques (décision prise cet été) : les Belges, les Gallois, Monaco, le Luxembourg, Vaclav Havel, la Ciccholina ? ; comment l'absence de politique d'aménagement du territoire provoque actuellement une accélération du départ des jeunes Bretons.
- comment et pourquoi « il est grand temps de porter le droit français au niveau du reste de l'Europe », en matière de culture, comme le propose Y. Dollo, député PS de St Brieuc, dans son jogging préélectoral sous forme de proposition de loi. Jacques Delors, la locomotive médiatique de l'opération, aurait certainement expliqué la différence entre blabla pompier pour colloques internationaux et pratique au ras des pâquerettes, à l'intérieur.

Laou Nédélec

De la centralisation à la violence



(D'après « La lettre du Sénateur »)

L'émigration est un échec pour le pays qui ne peut retenir ses habitants en leur donnant du travail et l'immigration est aussi un échec pour le pays qui ne peut produire avec sa propre population.

En France, la présence d'une population immigrée importante et principalement localisée dans les régions industrielles est la conséquence d'une concentration des activités économiques. Cette politique, si elle répond au besoin urgent de produire en un lieu déterminé, crée de nombreux problèmes à court terme et à long terme dont les coûts sont supérieurs à ceux d'une politique de décentralisation.

L'échec de la décentralisation

Lorsque l'économie française avait besoin de bras pour produire, le patronat et l'État ont préféré déplacer les hommes et les femmes des « régions » sous développées de France (Bretagne, Limousin, Charente, Corse...) vers celles qui manquaient de main-d'œuvre (Ile-de-France, Lyon, Lorraine...).

A ce moment-là il fallait faire le contraire, c'est-à-dire, envoyer les usines là où était la main-d'œuvre. La Bretagne, qui souffre depuis longtemps de l'émigration de ses jeunes, avait besoin de beaucoup d'emplois. Les quelques décentralisations industrielles importantes telles que Citroën à Rennes et SBFM à Lorient sont des réussites en raison du caractère sérieux, honnête et travailleur des Bretons qui compense largement la situation excentrée dans l'hexagone.

Cette pratique intelligente aurait permis de répartir les emplois, d'aménager harmonieusement le territoire et d'éviter des sourcoûts liés au surpeuplement (périphériques, pénétrantes, délinquance, santé...) et au dépeuplement (entretien des routes, écoles...). Les petits agriculteurs qui vivotaient sur leur exploitation auraient pu quitter la terre pour mieux gagner leur vie. Leur départ aurait contribué à équilibrer les marchés agricoles dont les subventions engloutissent les deux tiers du budget de la Communauté économique européenne.

Comme la main-d'œuvre ne sortait pas assez massivement des régions de France il a fallu recourir à la main-d'œuvre étrangère. Pour des raisons géographiques et historiques, de forts contingents de travailleurs du Maghreb et de l'Afrique noire sont venus en France. La première génération des immigrés n'a pas posé de gros problèmes car son souci principal était de survivre en fuyant les conditions de vie misérables de son pays. La deuxième génération supporte beaucoup moins le déracinement. Mal formée professionnellement, ne maîtrisant pas la langue française, elle est la première touchée par la récession. Écartelée entre deux civilisations, souvent rejetée à la fois par le pays de destination et par le pays d'origine des parents, elle est assise sur deux chaises en équilibre précaire. Jugés indésirables les immigrés sont concentrés dans les banlieues, et les enfants sont livrés au chômage, à la drogue et à la délinquance. Lorsque la situation est insoutenable et qu'il n'y a pas d'espoir d'amélioration l'explosion se produit et nous avons assisté en mai et juin à la casse des supermarchés qui symbolisent une société de consommation à laquelle les immigrés, dans leur majorité, ne peuvent accéder.

Faut-il intégrer ?

La plupart de ceux qui sont venus sans leur famille retourneront au pays après avoir amassé un pécule ou gagné leur pension de retraite parce que c'est dans leur pays d'origine qu'ils retrouveront leur équilibre et le bonheur de vivre. Combien de Bretons reviennent au pays après une vie active dans l'émigration ?

L'intégration dans le pays d'accueil sera la solution pour ceux qui ne souffrent pas du déracinement. Mais est-ce la bonne solution surtout lorsque les différences de civilisation sont très fortes ? Lorsqu'elle concerne des millions d'individus l'intégration est une action longue, étalée sur une à deux générations, coûteuse et hypothétique. Un arrière petit-fils d'immigré gabonnais pourra-t-il réciter « nos ancêtres les gaulois... » sans se poser des questions sur son origine réelle.

L'intégration est une véritable opération de dépouillement de la personnalité. Le candidat devra abandonner sa langue, ses coutumes, oublier l'histoire de son peuple pour retenir celle de son pays de destination. Il est évident qu'une manipulation de ce genre élimine les points de repère de l'individu dans la société et provoque des troubles psychiques (alcoolisme, suicide...) comme en connaissent les peuples d'indiens, d'eskimaux et autres qui adoptent, plus ou moins contraints, la civilisation occidentale. L'être humain a besoin de racines et ce besoin sera de plus en plus fort. Or intégrer c'est couper les racines.

Partager sans déraciner

Il faut mener à l'échelle mondiale une politique de coopération beaucoup plus volontariste que celle qui est appliquée actuellement pour que chacun puisse vivre dans son pays. Les hommes sont comme les plantes et les animaux, ils se plaisent dans leur milieu naturel qui leur procure l'équilibre.

Une partie importante du monde pourra-t-elle se contenter longtemps encore d'observer du haut de son tas de misère l'opulence de certains pays sans avoir envie de venir prendre, de gré ou de force, leur part ? Et dans ce cas l'immigration pourrait devenir une invasion.

La paix sera gagnée lorsque le partage mondial du travail, expression magnifique de la solidarité, sera réalisé. Il faut organiser l'économie mondiale en fonction des besoins de l'être humain et permettre à celui-ci de vivre là où il est le plus à l'aise. Voilà un défi pour l'humanité qu'il convient de relever immédiatement.

Morvan JIKEL

Rencontre avec Alexis Gourvennec, armateur breton

Syndicaliste, agriculteur, PDG, Alexis Gourvennec cumule les activités et les engagements, légumier, éleveur de porcs, pisciculteur sur le plan personnel, il est surtout, pour nous, le président du grand armement breton, la BAI, devenu le premier transporteur hexagonal sur la Manche. Après avoir souvent évoqué, depuis 1985, la progression du groupe, nous avons souhaité rencontrer son président pour faire le point, à deux ans de l'ouverture supposée du tunnel sous la Manche.

Des légumes au transmanche

P.B. : ***Comment un responsable agricole est-il devenu armateur ?***

A.G. : En 1965, des responsables économiques du Nord Finistère ont élaboré un schéma du futur, un « objectif 1985 ». Le pari était d'arrêter l'émigration, de trouver des contre-parties économiques à la baisse des effectifs agricoles. Le document de synthèse contenait deux cents propositions. Pour négocier avec le pouvoir parisien, il fallait se concentrer sur l'essentiel, avec le préalable suivant : le développement de la Bretagne, c'est notre affaire, mais l'État doit en créer les conditions. Partant des carences les plus criantes, nous avons réclamé :

– Une amélioration du réseau routier, des télécommunications (il n'y avait pas le téléphone automatique et il fallait parfois quatre heures pour obtenir un numéro en Allemagne), des moyens de formation adaptés, un port en eau profonde et une plate-forme industrielle à Brest.

L'appui du Celib a été effectif et à l'automne 1968 ont été obtenus le plan routier breton, l'automatisation du téléphone, l'université de Brest et la décision de création du nouveau port de Roscoff. En 1970, les travaux étaient en cours et la SICA (Société d'intérêts collectifs agricoles) a contacté des armateurs. Tous ont refusé de transporter nos légumes et il nous a fallu créer nous-mêmes notre armement, avec la SICA et les producteurs de légumes de Saint-Pol, Paimpol et Saint-Malo. En 1972, on a acheté notre premier bateau, le « Kerisnel », voué au fret.

Dès 1965, nous avions prévu l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et saisi sa complémentarité avec la Bretagne : beaucoup de consommateurs, une agriculture déficitaire. Le 1/1/1973, la Grande-Bretagne rentrait dans la CEE. Le 2, le « Kerisnel » faisait son voyage inaugural. Nous avons transporté, en moyenne, cent camions par semaine.

Nous avons alors acheté le « Penn-ar-Bed », un ferry mixte, fret et passagers. En 1974, nous avons transporté 83.000 passagers et 9.500 camions. Alors que nous envisagions un deuxième point de départ à Saint-Malo, nécessaire à la rentabilité de l'armement, le groupe allemand de la TT Line voulut installer une passerelle à Saint-Malo. Notre survie même était en jeu et les légumiers se sont opposés à l'installation de la TT Line (avec pavillon de complaisance) à Saint-Malo. Dès la fin août 1975, nous faisions nos premières rotations entre Saint-Malo et Portsmouth, au débouché de l'autoroute vers Londres et plus accessible que Southampton. En 1976, la ligne devenait régulière, selon l'engagement pris en 1974. Dans le même temps, on ouvrait la ligne Roscoff-Cork, bientôt complétée par Plymouth, Santander, pour occuper un « trou » dans l'utilisation d'un ferry. Vers 1977, la B.A.I. « pèse » 300.000 passagers, le flux touristique est devenu la recette principale alors qu'au début, on avait misé sur le fret.

P.B. : ***C'est alors que vous avez connu des difficultés financières ?***

A.G. : Oui, il y avait de gros investissements – les ferries –, de gros frais de marketing (un marché à créer), le capital de la société, où prédominaient la SICA, c'est-à-dire les légumiers, et les assurances agricoles, était insuffisant. En 1981-1982, nous avions de gros problèmes de croissance. Des groupes allemands et britanniques étaient candidats à notre reprise.

C'est alors qu'avec Louis Le Pensec, ministre de la Mer, avec la région Bretagne et avec les départements bretons, nous avons fondé la SABEMEN, société d'économie mixte qui achèterait les navires et en resterait propriétaire, la BAI lui payant désormais un loyer pour la location des ferries. Le capital de la SABEMEN – 17 milliards de centimes – est resté intact : il n'y a jamais eu de pertes, les loyers couvrant les annuités de remboursement des prêts. La région et les départements nous ont dit ne pas vouloir participer du tout à la gestion.

La ruée vers l'est

P.B. : ***Et votre extension vers la Normandie ?***

A.G. : L'initiative est venue de Caen et du département du Calvados (avec Mexandeau et d'Ornano). On a monté une société d'économie mixte pour l'achat des bateaux comme en Bretagne. Une fois encore, les services officiels étaient sceptiques. Les résultats ont été très rapides après le lancement de la première ligne Caen-Portsmouth. Cela nous permettait de capter une partie du marché de la région parisienne et de se renforcer sur la Manche Ouest. Dès 1986, on rachetait Truckline Ferries à Cherbourg, une société spécialisée dans le transport des camions (50.000 par an). En trois ans, notre activité a été doublée. On a maintenant, de Roscoff à Caen, quatre ports complémentaires. La Senacal et la Senamanche possèdent nos navires normands !

P.B. : ***Où en êtes-vous aujourd'hui ?***

A.G. : 13 navires en exploitation, deux en construction. plus de 2,6 millions de passagers transportés en 1990, et 152.000 camions. Le chiffre d'affaires de « Brittany ferries » est de 1,7 milliard de francs. Le bénéfice consolidé a été de 30 millions en 1988, 40 en 1989, 53 en 1990. Le chiffre d'affaires a doublé en trois ans.

Les investissements sont importants : un bateau dure vingt ans, en moyenne, on en a entre 11 et 13. Il en faut donc un nouveau tous les 2 ans ! Après le « Bretagne », deux bateaux sont en construction, un pour Caen (800 millions de francs !) et un autre pour Cherbourg (500 millions de francs, moins de couchettes car la traversée est courte).

Le Normandie sera un véritable « paquebot-ferry ».

Le groupe emploie 1.700 embarqués et 760 sédentaires soit l'équivalent d'environ 2.000 permanents.

P.B. : ***Pourquoi passer commande en Finlande et non à Saint-Nazaire ?***

A.G. : Il nous fallait les ferries pour 1992-93 et les Chantiers de l'Atlantique, en raison de leur plan de charge, ne pouvaient nous livrer qu'en 1994. Le chantier finlandais, qui redémarre après un dépôt de bilan, était donc libre et preneur.

P.B. : ***Est-ce que le personnel profite de cette expansion ?***

A.G. : L'intéressement aux résultats de l'entreprise a rapporté 3,4 millions de francs en 1989. Le personnel a décidé de créer sa propre société de placements, qui est devenue actionnaire de la BAI. La loi nous impose un budget de formation annuel de 2,5 millions. Nous dépensons le double pour ce poste. Nous sommes volontaristes dans ce domaine. Un service de qualité impose un personnel de qualité.

→





P.B. : ***N'êtes-vous pas en train de laisser tomber Saint-Malo ?***

A.G. : Pas du tout. Nous y maintenons un bon service mais, pour nous, c'est une ligne déficitaire car nous ne pouvons y affecter des navires à grande capacité, faute de profondeur d'eau suffisante, et c'est la traversée la plus longue. Caen n'a pas absorbé les capacités d'investissements de la BAI. A Saint-Malo, nous voudrions mettre de plus grands bateaux. Nous avons été trois années consécutives à Saint-Malo, tenir notre assemblée générale, pour insister sur la nécessité d'y faire un véritable port. L'idéal serait d'y mettre le « Bretagne » (plus de 2.000 places) alors que l'« Armorique » ne transporte que 700 passagers. Cela fait près de 15 ans que l'on parle de déroctage à Saint-Malo. Cela semble enfin avancer, mais il y a eu manque de dynamisme sur place, en Ille-et-Vilaine. C'est un port qui a une très bonne cote auprès des touristes britanniques. Il y avait aussi le problème des voies d'accès au port, toujours pas améliorées.

P.B. : ***Quelles sont vos difficultés ?***

A.G. : Il y a eu la guerre du Golfe, qui nous a fait perdre 160.000 réservations. On en a récupéré plus de 120.000. Maintenant, on est sûr de faire au moins aussi bien qu'en 1990. Notre progression annuelle sera seulement ralentie. Heureusement que le conflit ne s'est pas éternisé. On a eu un navire réquisitionné par l'État alors que les entreprises maritimes d'État n'ont pas été concernées. C'est un peu fort, non ?

Notre croissance reprendra en 1992, avec la livraison du « Normandie », que nous mettrons sur la ligne de Caen.

P.B. : ***Vous avez été audacieux dans le passé mais vous n'avez pas voulu vous engager dans la ligne Lorient-Gijon : n'êtes-vous pas en train de devenir conservateur ?***

A.G. : Il nous fallait calibrer nos capacités d'investissement et de développement. C'est pour cela que nous n'avons pas souhaité racheter *« British Sealink »*. Cela nous aurait amenés trop loin de nos bases bretonnes. De plus, une échéance rude, le tunnel, nous attend sur la Manche. Nous ne pouvons nous disperser. Je souhaite sincèrement la réussite de la ligne de Lorient, mais attention à la concurrence routière, que nous n'avons pas avec les Iles britanniques !

Il y a aussi la menace de suppression des boutiques « hors taxes » à bord. Cela ferait monter de 15 % le prix des traversées et supprimerait 200 emplois chez nous.

De même, l'instauration d'une TVA sur les prestations augmenterait de plus de 10 % les tarifs et accroîtrait encore les distorsions de concurrence.

P.B. : ***Que pensez-vous des conséquences qu'aura le tunnel sur l'activité de la BAI ?***

A.G. : Notre clientèle se développe plus vite que le marché ; on gagne donc des parts de marché. Ceci est dû à la qualité de notre service. Le tunnel ne nous fait pas peur. Il va coûter plus cher que prévu ; son prix va être multiplié par deux par rapport au devis initial. Par contre, le tunnel peut tuer Dieppe et Boulogne.

P.B. : ***La BAI reste-t-elle une compagnie bretonne alors que Caen devient son principal port de passagers et Cherbourg le premier pour le fret ?***

A.G. : Les capitaux bretons restent largement majoritaires : la SICA-les légumiers léonards - et la SERAFEL détiennent 60 % des parts. La BAI a plus du quart des parts dans le capital de la SABEMEN, près de la moitié dans la SENACAL et la moitié dans SENAMANCHE. A 80 % environ, le personnel est breton. Il est normal d'embaucher aussi des Normands. La qualité du personnel a permis d'éviter tous gros pépins depuis 1973. Pour la troisième année, le journal anglais *« The Observer » nous a donné la palme des transmanches. Les retombées économiques sur la Bretagne peuvent être estimées à 5.000 emplois au minimum. La moitié des gîtes ruraux, beaucoup d'hôtels travaillent directement avec nous. Notre activité de tour operator représente 10 % de notre chiffre d'affaires. C'est sans doute l'une des clés de notre réussite.*

La Bretagne

P.B. : Actuellement, au niveau économique, on assiste à une cassure entre l'est de la Bretagne et l'ouest. Qu'en pensez-vous ?

A.G. : L'avenir de Rennes est d'être placé au milieu d'un bassin de richesse. Je l'ai dit à nos amis rennais (je dis bien nos amis rennais), si Rennes est placé à mi-chemin entre la région parisienne et l'Ouest breton, elle prospérera. Si elle empêche la richesse d'aller vers l'Ouest, elle récupérera la pauvreté. Toute la Bretagne a intérêt à ce que la pointe soit riche.

P.B. : **Comment voyez-vous l'avenir agricole de la Bretagne ?**

A.G. : L'agriculture bretonne va perdre la moitié de ses effectifs dans les 10 ans à venir. Dans le Finistère, cette réduction conjuguée avec la crise de la pêche (– 3.000 emplois) suppose la création de 20.000 **emplois productifs** dans les 10 ans à venir pour le seul Finistère. Personnellement, je suis optimiste. Mais il faut lutter ensemble.

(Interview réalisée par A. Guillerm, J.J. Monnier et H. Person, en juin 91, à la Sica de St-Pol)

PS et culture bretonne : qui faut-il croire ?

Le texte ci-dessous est paru en encadré éditorial dans le *Rappel du Morbihan*, organe de la fédération socialiste de ce département, le 15 août dernier. Il engage donc totalement le PS-56.

Proposition de loi sur les langues régionales

Yves Dollo veut rattraper l'Europe

OF 12/7/91

GUIDEL

Classes bilingues en Breton

Les élus socialistes de Guidel ont été récemment interpellés sur un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre, à savoir l'opportunité de classes bilingues Français-Breton, dans les écoles publiques de la commune.

Le Parti Socialiste a toujours montré son intérêt pour les langues et cultures régionales qui font la diversité et la richesse de notre pays et la langue bretonne a souvent trop souffert de la volonté politique d'uniformiser la France à tout prix. C'est le Parti Socialiste qui, par la décentralisation, a redonné aux régions la possibilité de retrouver leur identité culturelle et linguistique. A l'heure actuelle, on peut étudier le Breton du collège à l'université et les écoles Diwan ont des contrats d'association avec l'Etat, ce qui permet aux parents désireux de donner à leurs enfants un enseignement en Breton de trouver relativement près de chez eux une école (Quimperlé ou Lorient en ce qui concerne Guidel).

Faut-il aller plus loin et généraliser l'enseignement du Breton, comme le souhaiteraient certains ?

Si on examine la situation à Guidel, on peut constater que l'on y parle très peu breton, que la population est souvent originaire d'autres régions (présence de nombreux militaires) et que la demande ne concerne qu'une minorité de parents.

Consultés à ce sujet, les conseils d'école réunis en session extraordinaire se sont prononcés contre l'ouverture de classes bilingues qui désorganiseraient l'enseignement dans les deux écoles. Les parents d'élèves FCPE y sont également défavorables et précisent qu'il est, à leurs yeux, plus urgent de prendre des mesures contre l'échec scolaire en ayant des instituteurs supplémentaires.

On ne peut donc dire que les classes bilingues soient bienvenues à Guidel. Faut-il, pour autant, nier les revendications d'une minorité ?

Le Parti Socialiste reste fidèle au principe de la liberté de choix, pour chaque individu dans la limite de l'intérêt général. Les parents désireux de faire apprendre le Breton à leurs enfants doivent pouvoir le faire. En dehors des écoles Diwan, dont c'est la vocation, pourquoi ne pas accepter la solution d'un instituteur itinérant qui viendrait donner des cours de Breton quelques heures par semaine ?

Cette solution aurait l'accord de tous et s'inscrirait dans les projets d'enseignement des langues de l'école primaire. De nombreux parents aimeraient aussi que leurs enfants étudient l'Anglais ou l'Allemand. On sait qu'à l'heure de l'Europe, il sera nécessaire de maîtriser plusieurs langues. Le Breton pourrait être l'une d'entre-elles pour les parents qui le désirent.

L'Ecole Publique a pour vocation de donner, à tous, les mêmes chances, de Brest à Strasbourg, en passant par les banlieues d'immigrés des grandes métropoles. C'est l'école de l'intégration, où chacun doit recevoir une éducation lui permettant d'être un véritable citoyen français, avec les droits et les devoirs que cela comporte. La tâche des enseignants est déjà rude et il faut se méfier d'une école "à la carte" qui ne ferait qu'accroître les inégalités entre les enfants mais aussi entre les régions avec le risque d'un éclatement de l'Education Nationale.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les mouvements autonomistes soutiennent les classes bilingues.

Soyons vigilants à ce qu'une minorité ne se serve du désir légitime d'apprendre le Breton comme d'un tremplin à des fins politiques tout à fait discutables.

Le Rappel du Morbihan

Le Gérant : **Jacques HENRY**
Directeur de la publication:
Norbert METAIRIE

Le grand écart

C'est un exemple concret de la pratique du Parti socialiste vis-à-vis des droits culturels du peuple breton : le refus d'accepter l'ouverture d'une classe bilingue de l'enseignement public à Guidel. Pourquoi ? Pour ne pas désorganiser l'enseignement dans les deux écoles publiques ? Pour ne pas déplaire aux nombreux militaires étrangers à la Bretagne qui demeurent dans la commune ? Parce que l'anglais et l'allemand seraient demandés par des parents d'élèves et ne doivent pas passer après ! Et surtout parce que l'enseignement doit être le même à Brest, à Strasbourg (on disait avant : de Dunkerque à Tamanrasset, on a changé de diagonale).

Cela camouflé par des raisons pseudo-pédagogiques et démocratiques... **Que penser du vote d'élus socialistes du Morbihan au Conseil régional en faveur de la reconnaissance officielle du peuple breton ?** Double langage ? Incohérence ? Un peuple a des droits, dont celui d'apprendre et d'utiliser sa langue à l'école.

Le PS, lui, préfère empêcher l'application de ce droit et envoyer les enfants candidats au breton à 15 km de leur commune de résidence. C'est sans doute là le droit à la différence prônée en 1981 à Lorient par... François Mitterrand ! Ou alors, à la rigueur, trouver un instituteur itinérant pour venir faire un peu de breton dans l'école, sans troubler la quiétude francophone d'un enseignement qui ne prend pas en compte le patrimoine culturel breton.

Le PS en est encore à l'école de Jules Ferry, conservateur et colonialiste. Alors, rien n'a changé depuis 1882 ? Remarquons que le PS morbihannais ne rend guère hommage à l'action d'un socialiste honnête, Alain Savary, qui permit, comme ministre de l'Education nationale, l'ouverture de droit des classes bilingues breton-français et autres, par une circulaire de 1982.

Chaque mois depuis 1969

armor magazine

présente et commente

LA VIE BRETONNE

BP 419
22404 LAMBALLE CEDEX

Propos d'Yves Dollo
député PS (22) (OF 12/7/91)

Au nom du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le député briochin Yves Dollo vient de déposer une proposition de loi sur les langues régionales. Objectif : ne plus être dans ce domaine le dernier du peloton européen.

A terme, *« un enseignement fondé sur les principes du bilinguisme français-langue régionale »* doit être possible partout où il y a une demande, dans l'enseignement public comme dans le privé sous contrat d'association (...).

« Il est plus que temps de donner un grand coup de frein à la détérioration de la situation des langues régionales » (...).

Yves Dollo n'est pas très fier de voir son pays *« à la traîne par rapport à nos voisins. Il est grand temps de porter le droit français au niveau du reste de l'Europe ».*

« quel que soit son poids économique, quels que soient le nombre de locuteurs. Il faut extirper des têtes l'idée qu'il pourrait y avoir une hiérarchie des langues ».

Alain TCHÉRÉPOFF

PS et culture bretonne :
Qui dit vrai ?

Entre les déclarations favorables de Yves Dollo, qui semble se battre contre un mur pour faire avancer son projet de loi, et les proclamations jacobines qui fleurissent de plus en plus au sein du PS, au ministère, dans la diplomatie française (voir notre article sur la rencontre de Genève, p. 16) et même au niveau présidentiel (refus de la circonscription régionale) pour les élections du même nom), il y a plus que contradiction.

Et les voix régionalistes semblent minoritaires depuis quelque temps. Ou la question bretonne est secondaire et le désaccord intérieur au PS n'a pas grande importance, ou on considère que les divergences – les oppositions – sur la reconnaissance de la collectivité bretonne et sa culture révèlent une différence profonde sur la conception de la démocratie elle-même.

En tout cas, les défenseurs sincères de la cause bretonne au sein du PS – il y en a – sont au pied du mur. Sont-ils plus proches des Jacobins ou des autres militants bretons ? A eux de répondre.

Affaire Giovanelli : questions à un plaignant

Le 25 juin dernier, le Tribunal de grande instance d'Angers relaxait Jean Giovanelli, député-maire (PS) d'Inzinzac-Lochrist (Morbihan). Il avait été inculpé en septembre 1990 de diffamation pour avoir qualifié les manifestants du 12 août 1989 à Lorient de "nostalgiques" qui "se trouvent dans la droite ligne des illuminés qui pendant la dernière guerre s'allièrent aux nazis, et qui trop souvent furent les complices des pires exactions". Aujourd'hui, PB donne la parole à l'une des parties civiles, Claude Le Duigou.

P.B. : ***Pourquoi cette manifestation , Que s'était-il passé le 6 août 1989 ?***

C.L.D. : Cette manifestation avait pour but de réclamer la libération de Jean-Yves et Gilbert Cabon, prisonniers politiques bretons, et de protester contre la violente intervention policière (deux blessés, une vingtaine d'interpellations) contre la manifestation du dimanche précédent, celle du 6 août donc ; alors que nous participions en effet au défilé du Festival Interceltique en distribuant des tracts, la police nous était tombée dessus. Surprenante application de l'article de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en ce bicentenaire de la révolution française.

P.B. : ***Pourquoi avoir changé le nom de la place Alsace-Lorraine ?***

C.L.D. : Pour la rebaptiser "Plasenn J.Y. Meudeg et G. Cabon, prisonniers politiques bretons". Nous avions d'abord pensé au Quai de Rohan, mais c'est là que se trouvent la sous-préfecture et le commissariat, et nous ne voulions pas y faire stationner les manifestants afin d'éviter que la police en prenne prétexte pour intervenir. La place Alsace-Lorraine est située très loin de ces deux édifices symbolisant l'État français.

P.B. : ***Le litige franco-allemand sur l'Alsace-Lorraine ne date t-il pas de la période hitlérienne ?***

C.L.D. : Il faut être d'une mauvaise foi totale – ou d'une ignorance crasse, dans le meilleur des cas – pour vouloir faire croire, comme M. Giovanelli le tente, que le litige franco-allemend sur l'Alsace-Lorraine remonte à l'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne. C'est une affaire bien plus ancienne, n'importe quel livre d'histoire vous le dira.

P.B. : ***Es-tu un nostalgique de la collaboration et du nazisme ?***

C.L.D. : Non, pas du tout. D'abord, j'ai été très marqué par la participation de ma famille (mon père et cinq de mes oncles, dont l'un est mort dans les combats qui ont précédé la libération) à la lutte contre le nazisme. Ensuite, parce que mes choix politiques sont clairs : après avoir milité dans des organisations bretonnes de gauche (J.P.B., U.D.B.), j'ai rejoint le parti communiste marxiste-léniniste de France (devenu parti pour une alternative communiste, autodissous en 1988) ; ce n'est pas là le parcours d'un nostalgique du nazisme.

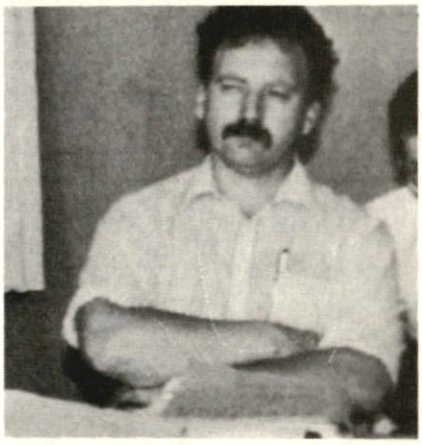
P.B. : ***Pourquoi cette attaque haineuse de la part de M. Giovanelli ?***

C.L.D. : D'abord, se démarquer de M. Le Drian, député-maire de Lorient (devenu depuis secrétaire d'État) qui, lui, avait désapprouvé l'intervention policière : les luttes de fractions sont très vives chez les socialistes ! Ensuite, une certaine panique devant l'efficacité certaine de la campagne en faveur de Jean-Yves Meudeg et Gilbert Cabon, et ce d'autant plus qu'il devenait de plus en plus évident que les promesses électorales faites par M. François Mitterrand à Lorient en mars 1981 n'étaient nullement suivies d'effet ; il devenait donc nécessaire de ressortir l'attaque "Breiz Atao" et "Bezenn Perrot" (1) pour faire passer les militants bretons d'aujourd'hui pour des nostalgiques du nazisme. C'est comme si, à chaque fois qu'un militant politique français cherche à s'exprimer, on lui ressortait les compromissions d'hommes politiques et de militants politiques français avec le pétainisme et le nazisme pendant la guerre. M. Giovanelli veut nous appliquer là le concept de "responsabilité collective" (2).

P.B. : ***Parlons maintenant du déroulement du procès à Angers ?***

C.L.D. : Le procureur, en première instance, a exposé pourquoi, selon lui, M. Giovanelli devait être reconnu coupable de diffamation et a réclamé à son encontre une condamnation à 40.000 F d'amende. Les arguments de M. Giovanelli a présenté pour sa défense sont particulièrement édifiants :

– Il s'estime "irresponsable" en mettant en avant son immunité parlementaire, admettant cependant que



les directeurs des deux journaux qu'il a entraînés dans cette affaire soient poursuivis (c'est sans doute cela l'esprit civique !) ; le tribunal ne l'a pas suivi sur ce point ;

– Son avocat(3) a délibérément utilisé des arguments extraits d'une procédure en cours(4), donc théoriquement couverte par le secret de l'instruction, salissant la mémoire de Christian Le Bihan qu'il présente comme étant, lui aussi , un nostalgique du nazisme ; il a également affirmé, sans nommer personne bien entendu, que les noms de certains des plaignants avaient été cités dans cette même enquête : bel exemple de déontologie !

P.B. : ***Et le jugement ?***

C.L.D. : Rendu à la fin juin, il ne nous est pas favorable. L'argument du tribunal est que le groupe diffamé ("Quelques manifestants...") était difficilement identifiable. Nous avons fait appel car nous maintenons qu'il y a bien eu diffamation. L'affaire sera donc à nouveau évoquée à Angers, mais cette fois devant la Cour d'Appel.

(1) *Quelques dizaines de membres... Moins nombreux, en tout cas, que les députés socialistes, élus du Front populaire, qui votèrent en 1940 les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.*

(2) *Appliquée notamment pendant la guerre d'Algérie par les colonialistes français. Principe : une action de résistance est menée par des patriotes algériens près d'un village, les habitants du village sont considérés automatiquement comme responsables, ce qui peut entraîner l'incendie du village, la déportation et même le massacre de sa population par les troupes colonialistes françaises.*

(3) *Maître Demay, collaborateur de maître Maurice Briand, avocat, ancien maire de Guingamp, député PS.*

(4) *Celle ouverte après la mort de Christian Le Bihan, déchiqueté par la bombe qu'il s'apprêtait sans doute à poser au Palais de justice de Guingamp.*

Romant-kazetenn

Glizarc'hant

Romant-kazetenn gant Fañch Treger

Eil lodenn

Ugentvet rann :

Soñjennoù paotr e lagad gwer



Arabat soñjal eo born Erwan ar Sidaner a C'hlizarc'hant. N'eo ket, da c'hras Doue ! Chomet eo e zaou lagad gantañ. Al lagad gwer-mañ eo gwerenn e luc'hskeudennerez, al lagad gwer a implij evit ober luc'hskeudennoù pe evit tennañ poltrejoù ma eo gwelloc'h ganeoc'h.

Adalek m'en devez un tamm amzer vak e plij dezhañ mont evel-se da vale bro, e sac'h binvioù war e skoaz da glask merkañ war baper tener ar skeudenn vurzhudus emañ o redek war he lerc'h abaoe bloavezhioù. Nevez 'zo ez eus bet goulennet digantañ ober fotoioù evit un diskouezadeg gouestlet d'ur skrivagner tregeriat, Henri Pollès. Ha setu Erwan en hent...

En ur gerzhout dre ruioù Landreger ha dre an hentoù tro-war-dro war roudoù Henri Pollès ha tudoù e daou romant tregeriek, **Sophie a Landreger ha War ar stêr wad e teu a wechou ur c'haer a lestr,** da glask luc'hskeudenniñ ul lodenn eus ar bed bihan taolennet gantañ en daou levr-se e tarzh ur mor a sonjennoù e spered paotr e lagad gwer.

Souezhet eo da gentañ oc'h adkavout an darn vuiañ eus al lec'hiou darempredet pe meneget gant ar skrivagner ha daoust ma'z eus kemmoù enne, ar pep brasañ a zo chomet heñvel a-walc'h eus ar pezh a oant kant vloaz'zo. Eus an ti e-lec'h ma eo ganet e ru ar Chalotais anvet gwechall ru Sant Gwilhom betek an hini e lec'h ma'z eas da chom diwezhatoc'h hag e lec'h ma skrivas Sophie n'eus e gwirionez nemet ar c'hirri-tan hag orjalennoù ar pellgomz pe an tredan oc'h ober trubuilh da baotr e lagad gwer. Ha daoust ma n'eo hemañ na barzh na skrivagner eo gouest, evelkent, da zibab ar pep bravañ ha da ziverkañ ar peurest.

Ar bugel gant e vragoù berr du-hont e penn ar ru a c'hellfe bezañ ur Pollès bihan bennak o vont d'ar skol. Ret eo neuze d'an tenner poltrejoù hastañ a-raok ma vo tec'het. Gardenn an Ankou, Gardenn an Eskob, Turzunell, Porzh bihan, Sant Mikael, Koad ar Garantez, Pont sant Fransez, straed al Leandi... nag a anvioù kevrinus, nag a lec'hioù marzhus !

Mont a ra paotr e lagad gwer war roudoù Sophie hag he muiañ-karet ha merc'hed an doktor Skolan, dreist-holl Monig a anaveze ken mat gwenodennoù ha gardennoù Landreger ha tro-war-dro.

Hiziv en deus lakaet Sant-Erwan e vragoù glas. Sklaer eo an amzer, marteze e c'hello paotr e lagad gwer gwelout ar mor diouzh Koad ar Garantez, gwelout ar mor glas du-hont e genoù an aber sall.

Koad ar Garantez ! Dister e gwirionez hiziv an deiz : div zousenn gwez tilh en un tric'horn bevennet gant tri hent, panelloù bruderezh sklaer o livioù a bep tu dezhe.

Koulskoude e klask paotr e lagad gwer Sophie hag he mignon dindan ar gwez bras, azezet war ar bank vaen evel ma oant kustumet. Kaer en deus digeriñ bras frank mab e lagad ne wel netra. N'eus den war bankoù maen. Ar-c'hoazh marteze !

En deiz war-lerc'h eo moret an amzer, stanket an dremmwel gant koumoul izel ha du. Griz ha trist eo pep tra. Hedal a ra paotr e lagad gwer ur marc'h glas war ar mor hag a zegasfe d'e heul meur a hini all a-us da iliz Sant Mikael du-hont war an dosenn. Setu dres unan war-zu ar c'huzh-heol ha daou ha tri. Galoupat a reont en ur mor a goumoul etrezek ar sav-heol.

Dispaket eo an heol, savet eo an amzer. Diskenn a ra paotr e lagad gwer e kêr dre ruioù strizh gant mogerioù uhel a bep du dezhe. Kemer a ra amzer da arvestiñ ouzh c'hoarzhadenn ar werc'hez war bavez gleb un hent-dall pe ouzh un torkad louzoù kizhier boutet e chekadenn pri ha raz ur vogerenn gozh. Holl gened ar bed en ur veskenn.

E kreiz Kêr, war al leveenn emañ bepred Renan kozh en e goazez, doueez ar skiant en e gichen. Un tamm souchet, ar skiantour kozh a seblant darbaret en e sonjoù tra ma chom adrekañ Pallas gwall sonn en he sae arem glas.

Dirak oberour **Buhez Jezuz,** an iliz-veur, iliz Sant Tugdual hag e-barzh delwenn ha bez Sant Erwan, un tregeriad brudet all, enoret bep bloaz d'an 19 a viz mae pa gerzh ur mor a dud war hent ar Vinic'hi da heul bannieloù parrezioù Bro Dreger, delwenn ha relegoù ar sant o vont d'e barrez c'henidik. En o zouez ur vaouez kozh gant ur « jubilé », unan eus diwezhañ « pitiborioù » Bro Dreger. Daoust ha n'eo ket houmañ ur Sophie bennak ankounac'haet gant ar c'hleñved ha chomet plac'h yaouank kozh dre ma oa bet dilezet gant he muiañ-karet ?

Dirak porzh-mor Landreger, en tu all d'ar stêr Yeodi eman Porzh bihan. Amañ e oa gwechall ur chapelig en enor da Sant Erwan ar Wirionez. Ne oa ket hemañ ur sant madelezus evel Sant Erwan a Vinic'hi. O nann ! tamm ebet. Dezhañ e veze gouestlet an dud a veze c'hoant da gastizañ. Kreskiñ a ra neuze paotr e lagad gwer mab e lagad ar muiañ ma c'hell hag e wel ribl ar stêr o tostaat hag ar gêriadenn da heul, met chapelig ebet, distrujet eo bet hag an delwenn devet hervez darn, gwerzet hervez darn all. N'eo ket brav ordinal seveniñ mennadoù an dud !

Pa bak paotr ar poltrejoù e lagad gwer tev en e skrin ler eo dipitet un tammig Gouzout a ra en deus paket war e baper tener meur a skeudenn a zoare e-touez re all divalav pe c'hwitet zoken met e estlammoù, e santimantoù, e sonjennoù, e sorc'hennoù, e hunvreoù, petra int deuet da vezañ ? Nijet kuit evel evn bihan e voest zu ?

(Da vezañ kendalc'het)

Yougoslavia

Daoust hag eo Europa ar Stadoù o Krenañ ?

Kondaoniñ Stadou ar Reter

War holl kazetennoù Stad-Frañs e kavomp pennadoù-skrid o kemenn an darvoudoù c'hoarvezet a-zivout « dihun ar broadelezhioù » (hervezo) e Stadoù ar Reter. Ha dezho kondaoniñ gant mall renadur ar gomunourien en ur diskouez pegen fall e oant-int evit ar pobladoù. Resisoc'h int pa skrivont « broadelouriezhoù ». Dindan seblant an demokratiezh daoust hag e vez sentet ouzh un ideologiezh par da hini an Unvaniezh soviedel gant un doare-ober diboan hep un nerzh krizh met gant ar memez pal : tennañ ar pezh a zo ar gwellañ eus mab-den : labour, arc'hant, endro, boued, diduamantoù hag all ? Ya e respontomp peogwir emañ ar Jakobinelezh dindan ar renadur-se : Jakobinelezh an tu deoù, Jakobinelezh an tu kleiz. Sklaeroc'h e vez abaoue ar marevezh o weled ar sokialouriezh deuet gant Fanch Mitt' e penn ar Stad.

Ar Jakobinelez kreñv dre zindan

Kemerit, me ho ped, ar geriadur embannet gant Larousse *« Bibl ar Jakobinelourien »* savet e 21 levrenn hag anvet « Dictionnaire encyclopédique ». Klaskit ar ger « Ethnie ». Un displegadur en deus hag a dalv e bouez en aour : « Unvaniezh an Hiniennoù he deus enni an hevelep kultur ». N'eus netra da damall. A-du omp met ar skouer roet da heul a zo « dreist » : *« Da skouer, « etniezh » ar Fransizien ».* Trawalc'h eo evit dirollañ da c'hoarzin. N'eus ket broadoù e Stad-Frañs. Fanch-Zavier Hutin a skriv an hevelep sotonioù en e bennad-skrid etre diw wech (26/06 ha 14/07/91). N'eo ket bet cheñchet e vennozioù adalek an deizioù-se. E brezhoneg sklaer ne ra netra « dihun ar pobladoù » da Europa ar C'hornog. N'eus ket pobladoù estreget ar Stadoù ijinet gante-o-unan.

E « Le Monde Diplomatique » e kavomp an hevelep spered strizh. Deuet int a-benn da embann un Europa A-Bezh gant kelc'hioù bihan o tiskouez leun a « ethiezhoù »... en Europa ar Reter. Met Dinamm e chom Europa ar C'hornog N'eus ket pobladoù disheñvel warni. Ar c'herc'hioù bihan a verk hepken an Unvaniezh soviedel, Roumania, Bulgaria, Tchekoslovakia, Yougoslavia ha netra muioch.

Skrivet em eus da rener ar gazetenn-se evit diskouez e oan a-enep krenn d'he skridoù. Ur respont am eus bet, ur respont diskiant, souezhus aberzh un den a zle bout desket : « Ne oa ket gouestlet L.M.D. da varn aferioù-diabarzh « Bro-Frañs » daoust d'ar pezh a gonten a-zivout Europa ar C'hornog. Se a lakae ac'hanon da gompren ne varne ket aferioù-diabarzh Europa ar C'hornog kennebeut-all. E-barzh bed ar brasañ gounid ez eo kiriek ar Soviediz da glask herzel o c'hoant : kaout muioc'h-mui a arc'hant evit pec'henned ar madoù.

Setu perak o deus ur gasoni divazul a-enep ar gomunourien. Setu perak ivez e skrivont kalz a-zivout ar pobladoù mouget evel ma vije ket an dra-se anavezet gante. Rener an dastumadenn « Politique étrangère » an Aotrou Dominique Moisi a « zispak » an arguzennoù henvel ouzh va re. Diskouez a ra evel-se e oa reizh ar pezh am eus displeget. Disonjet o deus ar gapitalourien e oa int hag a zo penn-kaoz eus ganedigezh ar gomunisted. Meur a brederourien o deus klasket digemeskañ ha dezastum luskadennoù ar berc'henned-danvez e-penn kentañ anezhe ez eus Karl Marks hag a-hend-all Babeuf, Saint-Simon, Owen, Proud'on, Fournier, Engels, Bakounin hag all. Klasket o deus da biv e tle bezan perc'henned an doareoù-produiñ ?

Lezenn ar marc'had

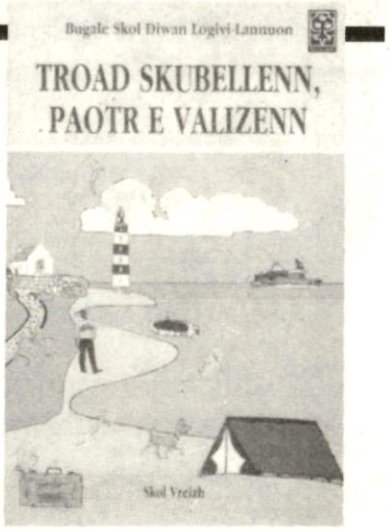
Torret eo bet ar marksism ha taolet er-maez. Deuet eo en-dro Stadoù ar Reter da lezenn ar marc'had. N'eo ket hor sokialourien-ni a gemero ar renadur-se. Emañ ar varc'hadourien e penn. N'eus nemet selled ouzh trowardroioù deomp, nemet selled ouzh palioù hor ministred, ouzh an dilabour erruet da fall betek daou vilion a dud, freuzh al labourerien-douar evit ul lodenn vras pe brest da vout freuzhet evit ul lodenn all.

N'eus nemet selaou ivez ar prizioù roet er marc'hallac'hioù evel hini e tikoñvers an arc'hant e Pariz. Splann eo dic'halloud an ONU hag Unvaniezh Europa. N'eus nemet an interestoù a gont. Komprenet hon eus an dra-se gant ar C'howeit dija. Kompren a reomp penaos eo diluziet kudenn Yougoslavia. Gant un doare blot. Kompren a reomp penaos e laka an « Trustoù » o fri e kuzul an Europa e Brussel pe e Strasburg hervez ar pennad skrid skrivet gant ur c'hazetenner dispont ha leal. Gant keuz e verkan an dra-se : n'eus nemet an doareoù-distruj a zigas evezh ar vondianed hag ar pobladoù (Korsika, Euskadi goude ar pezh hon eus gouezet (gouiet) e Slovenia, Balted, Armeniz, Dalmated, ha meur a boblad all).

Ur respont hervez till ar pennad-skrid

Keit ha ne vo ket feulster, taerijenn ne grèno ket Europa ar Stadoù. Boazet int da fiñval pa c'hoarvez koll arc'hant gante pe pa'z eus mouezhiadegoù fall evite. Ha c'hoazh ez eo diaes cheñch an traoù evel en Ulster e bro-Iwerzhon.

Aldrig A NAONED



Nevez deuet er-maez

Troad skubellenn, paotr e valizenn ur romantig polis bet savet ha skeudennet gant bugale Skol Diwan Logivi-Lannuon gant skoazell o skolaer, Gilbert Geffroy.

Un enklask kaset da benn gant pevar grennard hag ur c'hi war Enez Eusa, 80 pajenn, 45 lur (50 lur gant ar mizoùkas). Skol-Vreizh, 20 ru Kersko, 29600 Montroulez.

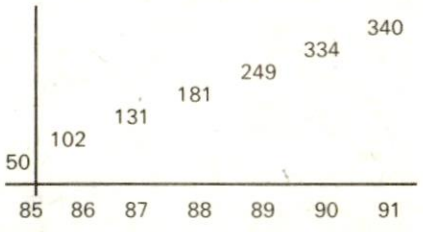
Brezhoneg e bro Paris

Setu echu ar bloavezh skol e Rannvro Bariz ha poent eo deomp teurel un tamm sell war an disoc'hoù.

Labour vat 'zo bet kaset de benn adarre gant KBDP/APLB 340 skoliad o deus bet tro da dremen an amprouennoù brezhoneg er bloaz-mañ.

Dre ar munud : 322 evid an amprouennoú diret ; 6 evit ar vachelouriezh deknolojikel ; 11 evit an eilvet yezh vev ; 1 evit an trede yezh vev.

Ret eo menegiñ ez eus, tamm pe damm un drederenn anezho n'int ket eus Breizh... chom a ra stabil a-walc'h ar gromenn-gresk hevlene.



Evit ar pezh a sell ouzh ar stajoù e Pariz, Rijsel (Lille), Orleañs ha Brussel, hon eus bet 76 den enskrivet ; da lavarout eo 6 ouzhpenn pa geñverier gant ar bloavezh tremenet. En o zouez, un toullad prest da genderc'hel gant an DEUG ha mont de labourat e Breizh. Jedet 'zo bet ganeomp ez eus 10 % eus implijidi Diwan bet stummet e Pariz. Reoù all a zo aet da labourat e RBI ha. Disoc'hoù frouezhus eta...

Serj RICHARD



JAMES BILLY

AR VRO BAGAN

Pezhioù-c'hoari 'zo bet embannet alies-awalc'h gant *Brud Nevez*. Ha dreist-holl pezhioù-c'hoari *Strollad Ar Vro Bagan*. Embannet eo bet nevez 'zo ar pezh-c'hoari *Kernevez City*. Far West Amerika pe Far West Breizh ? « James Billy ». Emaomp, sanset, e Kernevez, en tu bennak e Bro an Oregon, d'ar 4 ha 5 a viz Meurzh 1833 ! Koulskoude tost awalc'h eo anv an den meur « James Billy » ouzh hini un den « meur » eus Far West Breizh. Ha lod eus an darvoudoù ivez.

C'hoariet eo bet ar pezh-c'hoari-mañ meur a wech seizh pe eizh vloaz 'zo. Kavet e vo listenn ar c'hoarierien (p. 3). Siwazh, n'eo ket lakaet peur e oa bet c'hoariet, da nebeutañ evit ar wech kentañ. Na belec'h. E c'hoariva Montroulez e gav din.

Dek luc'hskeudennoù bennak a vo kavet. Fotoioù gant Le Nouail. War golo al levrig eo bet lakaet poltred James Billy, savet gant J.P. Mellouet.

Plijus e oa sellet ouzh *Kernevez City* pa oa bet c'hoariet gant merc'hed ha paotred *Strollad Ar Vro Bagan*. Gant kanaouennoù ha gant dañsou. Ur pezh-c'hoari bev-buhezek. Ne vez ket kement a blijadur, alies en ar lenn pezhioù-c'hoari. Traoù savet evit bezañ c'hoariet ! Evel-se e oa evidon : n'am eus ket bet kement a blijadur, an taolmañ, en ur lenn *Kernevez City*.

Daoust hag ez eus ur « gentel » bennak – evel ma lavare. « Buhez ar Zent », gwelchall-gozh – roet gant Kernevez City ? Kervenez City war hent an araokaat ? :

« Warhoaz e vo an hanter muia a dud o veva hag o labourad e Kêrnevez ! »

Pe c'hoazh ar gerioù diwezhañ :

« Labourad a zo d'ober ! Labour ondevo ; gounid on-devo ivez ha plijadur amañ er Ruz-boutou ! Amañ e cheñcho an traou ivez. Traou nevez !

Beva ha labourad e Kêrnevez ! ».

Aet dija ar pezh-c'hoari-mañ da vezañ nemet eñvor hon huñvreoù kaer ?

G.M.

Kernevez City. Brud Nevez. 90 p, 30 L.

Lennadenn

BRUD NEVEZ

Niv. 146. Miz Even ha miz Gouere 91

Skrivet e vez e brezhoneg dreist-holl barzhonegoù ha danevelloù. Evel-se e vo kavet adarre e niverenn-mañ *Brud Nevez* barzhonegoù (gant Y. Brusk ha Paotr Jeg).

Ur pennadig *« E koun Alan an Diuzet »*, savet gant Charlez ar Gall : *« Souezet e choman hirio o weled ez eus eet hanter-kant vloaz e-biou heb n'am-befe klasket kaout muioch a zarempredou gand an den a oa eñ, ha ni 'on-daou koulskoude oh ober war-dro ar memez micher ».*

Emañ ar vuhez evel-se...

Krennlavarioù a zo bet bodet gant K. Riou *« Furnez evid eur vuhez »*. Lod anavezet mat dija, lod all dibaotoc'h :

« On hencha 'hellont, daoust m'eo gwall zisheñvel or buhez diouz hini on tadou-you. Kalon an den avad, ha n'eo ket bepred heñvel e dalmou ».

Charlez ar Gall a gomz deomp ivez diwar-benn levr Fañch Duros *« Herbarum vernaculi. Lexique du nom des plantes en breton »*. Éditions La Digitale).

« Pemzeg kant ano, pa ne ya ket pell en tu-hont da dri-hant niver ar plantennou e-neus savet an oberour eur pennad diwarno, ar pez a ra, an eil dre eben, e brezoneg, pemp ano da beb plantenn ! »

« Ar Mennadou Kuzuliou-Kêr evid Lezenn-a-ziazez ar Yezou-Rannvro », pennadoù ar stourmer kozh ha leal A. Keravel. 84 % euz parreziou Breiz-Izel a-du gand eul lezenn ».

Ha siwazh *« Taolioù-pluenn »* Mikael Madeg. « Pluenn ar skrivagner-ze emañ ar foerell ganti » evel ma lar Geriadur Garnier ! Taolioù-pluenn pe taolioùyud ? Diaes bezañ ken bilimus... Zoken A.M., rener B.N., en deus kavet ret lakaat notennoù, da skouer :

« Boaz om da embann a beb seurt traou, memez ha ma ne vefem ket a-du ganto penn-da-benn ».

(Pe c'hoazh :)

« Red eo din lavared e vez lakeet o foan gand tud RBI da ober o labour ar gwella ma hellont. E hellfe beza gwelloh ? Ya zur, pa'z eus moyen bepred d'ober ».

N'eus e Breizh evit Mikael Madeg nemet tud didalvez, Youenn Drezen, tud RBI, An Aotrou Falhun, B. Tanguy. Lennit :

(Maro an aotrou Falhoun) :

« Ne skrivjen ket e-oa « gouestlet e vuhez d'ar brezoneg ». P'edo kelenner Skol Veur e oa Paeet evid pez a ree, setu e ree ar pez a oa paeet evit ober ».

(Leor B. Tanguy, dictionnaire des noms des communes du Finistère) :

Brud Nevez

84% EUZ PARREZIOU BREIZ-IZEL A-DU GAND EUL LEZENN

TAOLIOU-PLUENN MIKAEL MADEG

ALAN AN DIUZET (1901-1991)

n° 146 - 1991

« Da genta, eun dra vad eo dezan beza skrivet hag embannet eun heveleb leor, med arabad ankounac'haad eun dra : Paeet eo amzer leun evid ober enklaskou. Hag eun enklasker a vicher a Rahk embaın eun dra bennag eur wech dre vare ».

Poent bras da Vikael Madeg skrivan evitañ-e-unan, ha chom hep embann e froudennoù. Mikael Madeg, ar Breizhad nemetañ a oar peb tra war beb tachenn, al « Leonad » leonatoc'h eget al leoniz a-vihanik.

Renerien *Brud Nevez*, truez evit ho lennerien, truez evit ho *Prud* (nevez ha dija kozh).

G.M.

Brud Nevez, 6 Ru Beaumarchais, 29200 Brest. Koumanant-bloaz (10 niv.) 130 L, 30 L. ar niverenn.

UN NOTENN TENNET KUIT

War niverenn 330 *Pobl Vreizh* e oa bet komzet ganin diwar-benn eil mouladur Dogan, pez-c'hoari Jakez Riou, gant *Brud Nevez* :

« Kavet e vo en eil mouladur-se ar raklavar « Eur pennadig Istor » savet gant Youenn Drezen, mignon bras J. Riou, evit al levr kentañ. Met perak n'eo ket dalc'het an notenn o lavar piv oa aozerien ar Gouel e Gwened... ?»

Andreo ar Meser en deus skrivet deomp, hegarat-tre, evit displegañ e sonj :

« Tennet kuit 'm eus 3 linenn ar notenn gand Y. Drezen e-barz Dogan, pa oa anezo gouennelouriez rik.

Memez mod 'm oa greet gand eur 5 linennad Dennag e Lizer an Hini Maro. E gwirionez e oa gouennellourien euz an dud-se, heñvel-mik ouz bourhizien vihan ar Frañs ».

Setu da heul al linennoù tennet kuit :

« Renerien penna Goueliou Gwened a oa an Aotronez Plumey, a Vro-Normandi, ha E. Decker, ganet e Kêr-Wened, a gerent a Vro-Luxembourg ».

Gouennelourel pe istorel ?

G.M.

Penaos e vez lavaret « Rallye » e Brezhonneg ?

Le breton fait – enfin – son entrée dans les grandes surfaces commerciales, lieu de passage s'il en est d'une population hétérogène.

En effet le groupe léonard Rallye a profité du réaménagement de son magasin de Lanester pour installer à chaque type de rayon des pannonceaux bilingues français-breton.

Nous espérons que cette heureuse initiative ne restera pas isolée et que la langue bretonne continuera de reprendre ainsi une place croissante dans notre quotidien.

Plus t'es moins pauvre, moins t'es plus riche...

Dans le cadre de la redistribution de la DGF, Quimperlé sera la seule ville du Finistère à se voir ponctionner 500.000 F sur sa DGF (ville riche oblige !). Dans le même temps, Morlaix recevra 500.000 F de DGF en plus (ville pauvre oblige !)

Les deux maires ont confié leur sentiment profond à la presse sur cette loi tant controversée. Le premier magistrat quimperlois réfuse que sa ville soit qualifiée de riche à cause de cette ponction de DGF, tandis que son homologue morlaisien estime quant-à lui que ce n'est pas parçe qu'il va recevoir un bonus de DGF que sa ville est pauvre.

Voilà qui se devait d'être dit ! Sans concertation et sans rire. Promis !...

Chômage

L'ANPE signale une forte augmentation du chômage en Bretagne (B4) pour le mois de juin 1991.

L'Agence a enregistré 122.014 demandeurs d'emploi à la fin du mois de juin, soit une progression de 4 %, largement supérieure à celle de l'Hexagone, où la hausse du chômage n'est « que » de 1,2 %.

Ce sont les départements du Finistère (+ 5,7 %) et d'Ille-et-Vilaine (+ 4,4 %) qui enregistrent les hausses les plus fortes.

Ostracisme

● Le Conseil de l'École primaire du Bd Hoche à Saint-Brieuc, vient de dénoncer le projet d'installation de classes Diwan dans les mêmes locaux, sous prétexte que cela « remettrait en cause l'identité propre de l'école publique et poserait des problèmes de cohabitation ». Vous avez dit tolérance ?

Diwan sur la corde raide



Au mois de juin dernier, trois à quatre mille personnes ont manifesté à Quimper, pour exiger des moyens pour diwan, une fois encore en difficultés financières.

On y remarquait notamment la présence de l'UDB (notre photo).

La rentrée s'annonce difficile pour les écoles en langue bretonne. Seule une subvention du Conseil général du Finistère, votée sur intervention de Jean-Yves Cozan, a permis d'assurer le salaire des enseignants jusqu'au mois d'octobre. Affaire à suivre.

P.M.

Port-Rhu (suite)

Depuis la rédaction de l'article publié dans le numéro de juin du « Peuple Breton », la Société d'Economie Mixte du Port-Rhu, chargée de mettre en œuvre le projet et de gérer le Port-Musée, a été mise en place. Elle est présidée par J.M. Le Boulanger, adjoint au maire, et gendre de J. Peuziat, conseiller général et membre par ailleurs de la structure de surveillance de la S.E.M. Parmi les sept représentants de la municipalité de Douarnenez au conseil d'administration de la S.E.M., il y a un conseiller municipal de la liste de droite élu au détriment d'un conseiller communiste également candidat (bravo le consensus à propos du Port-Rhu !).

Les hypothèques en matière financière, évoquées dans le précédent article ne sont pas levées, bien au contraire. La municipalité ne devait payer que 10 millions de francs sur les 89 de la première tranche. On peut maintenant en ajouter 5 autres pour l'achat de bateaux pour le Port-Musée (5 millions étant pris en charge par la direction des Musées de France), qui devaient être apportés selon le plan de financement présenté lors de l'enquête publique par les sociétés privées qui ne participent plus aux investissements et par la C.E.E., à laquelle aucune demande de subvention n'était parvenue au 2 mai dernier. Des privés pourraient participer à l'achat de bateaux, mais jusqu'à présent rien de concret.

Ajoutons à cela que l'appel d'offres pour la construction du seuil-écluse, la réfection des quais et des dragages s'est révélé infructueux. Est-ce parce que les offres des sociétés en présence étaient supérieures à l'estimation du coût des travaux effectuée il y a trois ans et jamais réévaluée ?

Y.J.

Un triomphe pour Tri Yann



La dernière super co-production des Tri Yann et de Superbreizh réunis a attiré la foule, à Paimpol, le 14 août dernier, pour le traditionnel concert de la section locale de l'UDB.

Plus de 1.500 personnes avaient répondu présents.

Des Bretons à Genève

Du 1er au 19 juillet derniers s'est tenue à Genève une réunion d'experts des pays membres de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) réunion consacrée aux minorités nationales. Plusieurs organisations bretonnes étaient représentées à Genève, en tant qu'organisations non gouvernementales (O.N.G.).



PHOTO LE TÉLÉGRAMME

Conférence de presse du 24/7/1991 à Lorient suite à la réunion de la CSCE à Genève. Cl. Le Duigou (SAB), H. Gourmelen et Y. Jardin (UDB), Y. Choucq (Emgann),

Pourquoi cette réunion ?

Lors de la conférence d'Helsinki, en 1975, le document final de la C.S.C.E. prévoit dans le principe 7, que les Etats, sur le territoire desquels « existent » des minorités, doivent respecter les droits des personnes appartenant à ces minorités, ces personnes étant égales devant la loi. Il n'existe donc pas encore de protection spécifique des minorités. La conférence de Madrid, en 1983, réaffirme le choix fait à Helsinki.

Lors de la conférence de Vienne en janvier 1984, suite aux problèmes des minorités hongroise de Roumanie et turque de Bulgarie, sont prévus les points suivants, que devront reconnaître les Etats participants : nécessité de **mesures pratiques, principe** de la protection de l'identité d'une minorité en tant que telle, l'extension des dispositions de la troisième corbeille de la C.S.C.E. (qui traite des questions relatives aux droits de l'homme) aux personnes appartenant aux minorités. Mais il n'y a pas encore de reconnaissance des droits collectifs des minorités.

Les conférences de Copenhague et de Paris, en 1990, vont aboutir à un important saut qualitatif. Lors de la réunion de Copenhague sont condamnés le totalitarisme, la haine raciale, la xénophobie, la discrimination, la persécution et l'antisémitisme, condamnation nécessaire et salutaire à un moment où le réveil des nationalismes en Europe s'accompagne trop souvent de tendances chauvines et intolérantes. Toute tentative d'assimilation est condamnée. Les problèmes des Tsiganes sont reconnus pour la première fois en Europe. S'ajoutant aux droits des personnes, le principe de la protection des minorités en tant que groupes est accepté afin qu'elles puissent conserver leur culture, donner et recevoir un enseignement sur leur propre culture et diffuser des informations dans leur langue. Cependant, il existe une clause de sauvegarde qui confirme le principe suprême de l'intégrité territoriale des Etats participants. Dans le document de Copenhague[1] n'est pas prévu la possibilité d'établir des mécanismes de consultation.

Lors du sommet de Paris est reconnue la contribution précieuse des minorités nationales à la vie des Etats, donnant des minorités une vision positive. A la demande de la Suisse, prête à l'accueillir, est prévue une conférence internationale sur les minorités : il s'agit de la réunion d'experts à Genève en ce mois de juillet 1991.

Des points de vue différents

La lecture du texte des allocutions prononcées par les délégations des 35 pays participant à la C.S.C.E. fait apparaître un certain nombre de clivages importants[2].

Avant de les évoquer, il faut rappeler que de nombreuses délégations ont exprimé leurs remerciements à la Suisse, en rappelant souvent la commémoration cette année du 700e anniversaire de sa fondation ; le rôle de refuge joué à différentes époques par Genève a été parfois mentionné.

De nombreuses délégations ont abordé le problème de la Yougoslavie en insistant selon les allocutions essentiellement sur deux points : le maintien de l'unité de la Yougoslavie (dans une conférence admettant comme postulat le départ de principe de l'intangibilité des frontières des pays de la C.S.C.E., il ne pouvait en être autrement), la recherche des solutions démocratiques et pacifiques fondées sur la négociation. L'existence des mécanismes d'urgence mis en place par la C.S.C.E. et de l'accord intervenu après la médiation de la C.E.E. a été rappelée. Si la crise très grave découle de l'intervention en Slovénie et en Croatie de l'armée yougoslave, seules deux délégations ont rappelé le problème crucial du Kossow, où les Serbes ont dissous le gouvernement de la province autonome.

La plupart des délégations ont salué la présence, comme membre à part entière de l'Albanie jusqu'alors observatrice.

De nombreuses délégations ont rappelé, après la conférence de Paris que l'existence de minorités nationales faisait partie de l'héritage historique européen et créait une diversité culturelle enrichissante. Comme l'a déclaré le représentant du Liechtenstein, *« l'Europe vit sous la rationalité de l'unité mais aussi sous l'irrationalité de la diversité, de la dissemblance et de la différence »*

L'intervention du représentant des Pays-Bas, brossant la situation dans son pays a ainsi dégagé plusieurs types de cas : celui d'une minorité sur un territoire précis (en l'occurence les Frisons), celui des Tsiganes, celui des minorités issues des anciennes colonies et celui des travailleurs migrants (qui ont aux Pays-Bas le droit d'être élu dans les conseils municipaux après cinq ans de résidence).

Mais un clivage important est apparu lors de l'ouverture de la conférence entre les pays qui considèrent que les droits des minorités sont des **droits individuels,** faisant partie des droits de l'homme et découlant de leur application. D'autres pays au contraire estiment que les droits des minorités nationales sont des **droits collectifs,** exercés par un groupe. Parmi les tenants de la première attitude l'on trouve des pays comme la Suisse, la Belgique, l'Irlande, l'Espagne, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Luxembourg, la Turquie (pour laquelle identifier des groupes à l'intérieur d'un pays ne paraît pas être la solution juste pour maintenir la paix et la stabilité en Europe), la Yougoslavie, la Bulgarie, la France (nous y reviendrons), le Royaume-Uni (pour lequel il ne peut y avoir de définition de qui est ou n'est pas membre d'une minorité), les U.S.A. (qui assimilent les droits individuels et initiative privée en considérant par exemple que le problème linguistique dans la société sera en grande partie éliminé si les citoyens peuvent en privé publier dans n'importe quelle langue et créer des écoles privées). Parmi les défenseurs de la deuxième position il y a l'Italie, la R.F.A., l'Autriche, le Vatican (qui affirme le droit à l'identité collective), la Hongrie, et dans une certaine mesure, le Canada. Pour la R.F.A. *« une minorité ne peut maintenir son identité que si elle peut exprimer sa différence en tant que groupe et à travers le groupe »*. Pour l'Autriche, un dialogue permanent est nécessaire avec les représentants des « groupes nationaux » pour garantir leurs intérêts collectifs culturels, sociaux et économiques.

Plusieurs Etats ont explicitement demandé la mise en place de mécanismes de protection et de contrôle du respect des droits des minorités, soit par des mécanismes mis en place par la C.S.C.E., soit par l'envoi d'observateurs, d'enquêteurs, ces deux solutions n'étant pas contradictoires. Il s'agit évidemment là d'un des enjeux de cette réunion, pour aller au-delà de l'affir-

mation (nécessaire mais pas suffisante en tant que telle) des droits des minorités nationales. En tous cas, un pays a explicitement refusé l'établissement de nouveaux mécanismes pour contrôler l'application des droits des minorités, il s'agit de la Turquie (et pour cause !).

Certaines délégations ont mis l'accent sur l'intérêt d'une organisation fédérale, ou d'une solution d'autonomie pour que soient réellement pris en compte les droits des minorités. Certains pays ont rappelé l'importance du développement économique et social dans la prévention de problèmes de nationalité.

Plusieurs Etats ont insisté sur l'intérêt de la présence à la conférence, outre les membres de la C.S.C.E. (33 pays européens, U.S.A., Canada), de la délégation de la commission des droits de l'homme de l'O.N.U. et de celle du conseil de l'Europe. C'est d'ailleurs par le conseil de l'Europe (qui groupe 23 pays d'Europe occidentale) qu'ont été créées la commission européenne et cour européenne des droits de l'homme, avec mise en place de procédure de recours y compris individuel. Actuellement deux textes très importants sont en préparation et des ébauches préparatoires ont été diffusées : celui d'une convention européenne pour la protection des minorités et celui d'une charte européenne pour les langues régionales. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces deux textes. Signalons enfin que doit avoir lieu, à l'initiative du conseil de l'Europe, une conférence sur les problèmes des minorités nationales.

Il faut aussi souligner le rôle, parmi les membres de la C.S.C.E., du groupe qualifié de « Pentagonale » formée il y a plus d'un an par l'Italie, la Hongrie, l'Autriche, la Yougoslavie, et rapidement après par la Tchéchoslovaquie ; à ces cinq pays est venue s'ajouter la Pologne en avril dernier. La Pentagonale a présenté lors de la conférence de Copenhague des propositions très précises et très constructives reprises en grande partie dans le document final de cette conférence. La Pentagonale a joué un rôle important pour rendre possible l'accueil des O.N.G. (dont peu de délégations ont souligné l'utilité de la présence) et a pendant la réunion de Genève, fait des propositions pour l'accueil de celles-ci pendant la conférence de la C.S.C.E. sur la Dimension Humaine qui aura lieu à Moscou du 10 septembre au 4 octobre prochains.

Le rôle des organisations bretonnes

Quatre organisations bretonnes ont été représentées en tant qu'O.N.G. lors de cette conférence de Genève : il s'agit d'Emgann, de Stourm ar Brezhoneg, de l'U.D.B. (qui lors d'une réunion commune en juin, a présenté à d'autres organisations bretonnes les modalités et l'intérêt de la présence à Genève) et aussi de l'association des Etats de Bretagne. Les Bretons étaient d'ailleurs le seul peuple d'Europe occidentale présent en tant que tel à la conférence (si l'on excepte la présence d'un Alsacien, représentant le bureau européen des langues les moins répandues, et la participation d'une délégation de l'Union Valdotaine au forum international sur le problème des communautés ethniques tenu à Genève le 11 juillet, avant l'arrivée des représentants des organisa-



tions bretonnes). Par contre il y avait de nombreuses délégations d'O.N.G. venues des pays de l'Est et du centre de l'Europe, et parfois très actives comme celle des Hongrois de Roumanie. L'accueil des O.N.G. a été organisé par le service international pour les droits de l'homme, que nous tenons ici à remercier chaleureusement.

Un des premiers travaux des organisations bretonnes a été de distribuer aux délégations des pays membres de la C.S.C.E., ainsi qu'aux journalistes accrédités auprès des services de l'O.N.U., des dossiers sur la situation en Bretagne et sur nos revendications, ne serait-ce que pour montrer aux autres pays les problèmes qui se posent dans l'Etat français. Le dossier distribué par le représentant de l'U.D.B. se voulait global et synthétique, ceux distribués par le représentant de S.A.B. portaient sur les différents et nombreux exemples de négation par la France des droits linguistiques des Bretons ; Emgann a également fait connaître ses positions ainsi que celles de la CONSEU.

Les représentants des organisations bretonnes sont également intervenus pour s'opposer et répondre à l'argumentation développée par la France, notamment par le chef de la délégation française dans son discours d'ouverture. Celui-ci a notamment déclaré, entre autres : *« l'application des droits de l'homme aux personnes appartenant à des minorités nationales doit leur assurer à la fois la protection et la promotion de leur identité... C'est sur les droits individuels qui ont l'immense avantage, à nos yeux, d'avoir une portée générale et de ne pas créer d'exception, de discrimination qu'il importe de mettre l'accent »* ; il s'est montré réticent à la mise en place de nouvelles procédures de surveillance de l'application des droits *« des personnes appartenant à des minorités nationales »* ; enfin il faut citer le dernier paragraphe de son allocution : ***« bien que n'ayant pas de minorités nationales sur son sol, la France »,*** consciente de l'importance de cette question pour de nombreux Etats participants et de nombreuses populations ***« est prête à participer à l'élaboration de conclusions*** qui s'inspireraient de ces idées et à leur donner son accord.

Il y a une contradiction déjà avec l'idée de droits individuels, quand dans la même allocution le diplomate français déclare en parlant notamment du droit d'association ou du droit de pratiquer un culte, *« il est aussi évident que beaucoup de ces droits et libertés, tout en restant individuels, ne peuvent être exercés qu'en commun »* ou bien en citant un passage de la « Déclaration sur les droits de l'homme » adoptée par le conseil européen de Luxembourg qui dit : *« le Conseil Européen répète l'importance du respect de l'identité culturelle et des droits dont jouissent les membres de minorités que ceux-ci doivent pouvoir exercer en* **commun** *avec d'autres membres de leur groupe ».*

Les représentants des organisations bretonnes ont répondu aux arguments de l'Etat français lors de deux réunions tenues le mercredi 17, la première par la délégation française, la seconde par les organisations bretonnes. Le représentant de l'U.D.B. est intervenu en estimant aberrante la position d'un Etat qui n'ayant pas soi-disant, de minorités nationales sur son sol est prêt cependant à donner des conseils et des avis en la matière (avec quelle expérience donc du problème ?), en précisant aussi que les Bretons n'étaient pas à proprement parler une minorité nationale, mais étaient majoritaires sur leur territoire et constituaient un peuple disposant de ses droits propres, notamment du droit à l'auto-détermination, et en rappelant que la France était un Etat plurinational et qu'il faudra bien un jour en tenir compte ; il a d'autre part été précisé que les droits des minorités sont des droits collectifs qui ne sont pas contradictoires avec les droits individuels évoqués dans les déclarations des droits de l'homme, qu'ils ne créent pas de discrimination et qu'ils sont complémentaires des droits individuels. Le représentant de S.A.B. a évoqu' les différentes formes de mépris ou d'atteinte aux droits linguistiques des Bretons en contradiction avec avec les engagements internationaux signés par la France, ainsi que sur les menaces pesant à terme sur l'existence même de la langue bretonne. Le représentant d'Emgann a récusé la position de la C.S.C.E. sur le respect des frontières existantes, contradictoires avec le droit à l'autodétermination des peuples, ce qui est d'ailleurs illustré par l'évolution récente en U.R.S.S. (proclamation de l'indépendance par six républiques) et en Yougoslavie (proclamation de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie). Il a insisté sur la distinction à établir entre la souveraineté des Etats et celle des peuples et s'est interrogé sur le droit des Etats à régir les droits des peuples. Il a rappelé que du choix personnel de l'appartenance à une minorité nationale (article 32 du document de la conférence de Copenhague) découlait le droit des peuples à s'auto-déterminer, et a précisé les positions de la CONSEU.

Enfin la présence à Genève a aussi été l'occasion de rencontrer des journalistes et de leur faire connaître les problèmes du peuple breton, ainsi que d'échanger des informations, ce qui n'est pas non plus négligeable.

La participation de l'U.D.B. à des conférences ou à des réunions internationales, n'est évidemment qu'une partie des tâches qui incombent à notre parti, mais elle est une nécessité. La lutte pour la reconnaissance des droits du peuple breton se mène à la fois en Bretagne, dans le cadre de l'Etat français, et au niveau international et ces différents niveaux sont complémentaires. La présence de l'U.D.B. à Genève est aussi une des façons, non la seule évidemment, de participer à la construction de l'Europe des peuples.

Y.J.

(1) *Le texte du document de la réunion de Copenhague de la conférence sur la dimension humaine de la C.S.C.E. est disponible auprès de la rédaction du « Peuple Breton ».*

(2) *Il n'a pas été possible de se procurer le texte des interventions de l'U.R.S.S. et de la Roumanie.*

Le président lituanien Landsbergis reçu par le groupe Arc-en-Ciel au Parlement européen



Max Siméoni, Jaak Vandemeulebroucke et Vytautas Lansbergis. Des retrouvailles pour Max et Vytautas qui s'étaient rencontrés à Vilnius en février dernier.

Le 10 juillet 1991, le groupe Arc-en-Ciel, composé majoritairement de représentants de peuples sans États d'Europe, recevait Vytautas Landsbergis au Parlement européen, à Strasbourg.

Cette visite répondait à celle faite par une délégation du groupe Arc-en-Ciel à Vilnius, en février dernier. Les députés étaient allés témoigner leur solidarité et leur soutien au peuple lituanien, quelques jours après l'agression perpétrée par les troupes de la police soviétique qui fit quatorze morts parmi la population civile.

Jaak Vandemeulebroucke, président du groupe Arc-en-Ciel, rappela que la vocation du groupe est de défendre le droit à l'autodétermination pour tous les peuples. Arc-en-Ciel fut le premier groupe au Parlement européen qui défendit la cause des Pays baltes, leur reconnaissance officielle par la communauté internationale et qui reçut les ministres des Affaires étrangères des trois Républiques.

Vytautas Lansbergis expliqua que, bien que les feux de l'actualité ne soient plus braqués sur la Lituanie et les autres Pays baltes, l'agression soviétique reste permanente. Au cours des dernières semaines, les forces soviétiques se sont attaquées aux postes frontaliers et aux installations de la radio.

« Nous avons à faire face à une sorte de mafia soviétique qui tente de nous encercler pour nous étouffer. Beaucoup de forces conservatrices demeurent encore sur notre territoire. Aussi nous vous demandons de rester vigilants », dit le président à ses hôtes. La détermination des Lituaniens est sans faille : « ils peuvent tuer les gens mais pas l'esprit, pas l'âme ». Et de conclure : « Nous vous invitons à venir en Lituanie entre le 20 et le 24 août pour commémorer avec nous le triste souvenir du Pacte Molotov-Ribbentrop. Cela montrerait aux forces agressives que nous pouvons compter sur le soutien des progressistes en Europe ».

Le groupe Arc-en-Ciel s'est engagé auprès du président Lansbergis à répondre à cette invitation.

Christian GUYONVARC'H
administrateur
du Groupe Arc-en-Ciel

Financement d'un projet de santé au Salvador

Depuis 1980, un système de santé disposant de ressources humaines et matérielles très limitées a commencé à fonctionner dans les zones sous contrôle du FMLN. Dans le nord de la région de San Vicente existent depuis lors quelques hôpitaux et cliniques qui garantissent l'assistance médicale à la population civile et aux combattants du FMLN (Front Farabundo Marti de Libération Nationale).

En plus de la chirurgie de guerre et des consultations, une des tâches les plus importantes de la structure sanitaire est la formation de travailleurs de la santé pour les villages et les cantons, d'agents sanitaires pour les hôpitaux et les colonnes de la guérilla. Le système de santé n'est pas limité à la médecine moderne, mais prend aussi en compte la médecine préventive avec l'utilisation des plantes médicinales et de l'acupuncture. Le plus important est la participation active de tous à la santé pour tous.

Les hôpitaux et cliniques travaillent dans des conditions difficiles, en raison du manque de personnel suffisamment formé, de médicaments et de matériels. De plus ces hôpitaux et cliniques sont continuellement l'objet d'attaques de la part des forces armées salvadoriennes, par des bombardements, des tirs de mortier, avec des troupes d'infanterie ou héliportées. Ces attaques ont causé plusieurs morts et blessés parmi les personnes hospitalisées et le personnel médical. De grandes quantités de matériel et de médicaments ont été détruites ou volées.

Le projet a pour objectif de garantie la continuité du fonctionnement de ces hôpitaux et cliniques. Les constantes attaques de l'armée obligent d'ailleurs une partie des structures de santé à se déplacer fréquemment. Il arrive même qu'une intervention chirurgicale soit interrompue quand il faut fuir lors d'une attaque de l'armée.

Le financement d'un projet de santé a aussi pour but de poursuivre l'idéal et le travail de Madeleine Lagadec, infirmière assassinée par l'armée salvadorienne le 15 avril 1989. Les sommes collectées serviront à payer l'alimentation et l'habillement du personnel et des malades ainsi que les médicaments et le matériel. Le total des dépenses annuelles s'élève à près de 65.000 dollars.

Le Comité de soutien à l'action de Madeleine Lagadec (30 rue Joliot Curie, 29480 Le Relecq-Kerhuon) s'engage à envoyer une lettre d'information à ceux qui décideront d'aider au financement de ce projet. Elle contiendra des nouvelles de la situation au Salvador, des informations sur l'état des démarches du Comité de soutien quant à la procédure judiciaire concernant la mort de Madeleine Lagadec, des témoignages de personnes travaillant dans les structures de santé du FMLN et notamment dans la région de San Vicente.

(Vous pouvez envoyer vos dons à l'adresse ci-dessus ou au compte bancaire au nom du Comité Madeleine Lagadec, CCM Guipavas, n° 01169201740-RIB 54. Code banque 15589, guichet 29731).

YOUGOSLAVIE :
Autodétermination dans le dialogue ou dans la guerre ?

Après avoir consulté leur population par référendum les gouvernements des deux républiques ont proclamé le 25 juin l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Depuis un an les discussions au plus haut niveau sur le devenir de la Yougoslavie n'avaient donné aucun résultat. Depuis le mois de mai, la Serbie mettait son veto à la désignation d'un Croate à la présidence de la présidence collégiale de la Yougoslavie.

L'armée fédérale contre la Slovénie

La proclamation de l'indépendance par deux des six républiques est une dissociation, pas une sécession ; les deux républiques ne se retirent pas des négociations sur l'avenir de la Yougoslavie. La Croatie reconnaît à titre transitoire les institutions yougoslaves et se donne un délai de trois ans pour avoir sa propre armée ; elle reconnaît par une charte les droits des Serbes et des autres minorités ethniques et garantit l'autonomie culturelle des Serbes (mais les députés serbes de Croatie répondent par le boycott du Parlement de Zagreb). La Slovénie fait de ses frontières, des frontières étatiques, mais en reconnaissant pendant deux ans la validité des passeports yougoslaves.

Le gouvernement fédéral yougoslave va condamner la proclamation de l'indépendance par la Slovénie et par la Croatie, considérée comme des « actes unilatéraux » illégaux et illégitimes.

Le 26 juin, l'armée fédérale est mise en état d'alerte en Slovénie. Le 27 elle intervient pour reprendre le contrôle des postes-frontière. Elle va utiliser des blindés, que les barrages mis en place par les Slovènes vont bientôt arrêter, ainsi que l'aviation qui va notamment bombarder des aéroports et des axes routiers. Une mission de médiation de la C.E.E. obtient le 28 juin un accord de cessez-le-feu vite remis en cause. Une deuxième mission de la « troïka » européenne obtient la désignation du Croate, Stipe Mesic à la présidence de la direction collégiale de la fédération yougoslave. Devant la reprise des combats, la C.E.E. décide de geler son aide économique à la Yougoslavie, d'établir un embargo sur la livraison de matériel militaire et envoie une nouvelle mission de médiation. Elle aboutit aux accords de Brioni le 7 juillet qui comportent le respect du cessez-le-feu, le retour de l'armée fédérale dans les casernes, un moratoire de trois mois sur les déclarations d'indépendance (pour les Slovènes il s'agit de suspendre toute mesure concrète de mise en œuvre de l'indépendance dont le principe n'est pas remis en cause) ; la décision d'envoyer une mission d'observateurs sur le contrôle du cessez-le-feu en Slovénie va également être prise ; un compromis est trouvé sur la question des postes-frontières.

L'intervention de l'armée fédérale a fait en une semaine près de quatre-vingts morts. L'armée fédérale , contrôlée en grande partie par les Serbes (qui forment 60 % des officiers et des militaires d'active alors qu'ils ne forment que 40 % de la population yougoslave) est farouchement attachée au maintien coûte que coûte de l'unité de la fédération de Yougoslavie. Incapable d'accomplir sa mission de reprise de contrôle des frontières dans les délais prévus en raison de la résistance slovène, elle a outrepassé ses instructions, échappé au contrôle du pouvoir politique et engagé une véritable guerre contre la Slovénie. Elle a entraîné en Slovénie l'apparition de sentiments violemment anti-serbes, alors qu'il n'y avait pas de différend direct entre les Slovènes et les Serbes. Elle a aussi entraîné dans différentes villes de Yougoslavie des manifestations de parents ou de mères, y compris en Serbie, pour demander le retour de leurs enfants mobilisés ou enrôlés.

Le 18 juillet la présidence Yougoslave a annoncé le retrait de l'armée fédérale de Slovénie, ce qui équivaut à une reconnaissance de fait de la souveraineté slovène ; mais cela ne concerne pas la Croatie, qui considère cette décision comme une violation des accords de Brioni. Cependant le 12 août, le gouvernement fédéral et celui de Slovénie ont reconnu l'échec des négociations sur les modalités pratiques des accords de Brioni (problèmes de la monnaie, du régime frontalier et douanier).

Menaces serbes en Croatie

Si le calme est revenu en Slovénie, il n'en est pas de même en Croatie, où continuent les affrontements entre Croates et Serbes. Ils ont commencé en mai dernier. Ils ont fait plus de 200 morts depuis le 25 juin et ont entraîné le départ de 80.000 réfugiés (50.000 Serbes ayant quitté la Croatie pour la



Serbie, 30.000 Croates partis vers d'autres régions de Croatie). Ils ont atteint une très grande gravité à la fin de juillet et au début d'août, avec l'attaque de villages au mortier et à la grenade.

Les combats ont lieu essentiellement dans les régions de Croatie où existent des minorités serbes importantes : les Serbes forment environ 12 % de la population de Croatie, mais 20 % de la population de Slavonie, limitrophe de la Voïvodine.

Les affrontements ont lieu entre forces de l'ordre croates (police et garde nationale formée de civils) et les groupes para-militaires de nationalistes serbes. Dès le 2 mai s'est produit un scénario qui s'est bien souvent répété depuis : des nationalistes serbes ont attaqué en Slavonie et ont tué 12 policiers à Borovo-Sélo. Les milices serbes reçoivent des armes de Serbie peut-être de l'armée fédérale. Celle-ci censée s'interposer entre Croates et Serbes, se range en fait bien souvent du côté des nationalistes serbes, en bombardant à l'aide de blindés ou de l'aviation, des villages croates.

En fait comme l'a affirmé le président de Croatie, *« La Serbie ne se bat pas pour les droits des Serbes hors de la République, mais pour les territoires où vivent des Serbes »*. Le parti socialiste de Serbie (ex P.C.) préconise que les régions serbes de Croatie se constituent en régions autonomes. Le président de Serbie, Milosevic, membre de ce parti, leader nationaliste et populiste, admet l'éclatement possible de la Yougoslavie, mais entend que les frontières internes entre les républiques soient redécoupées, →

pour que soient réunis l'ensemble des Serbes. Le vice-président du parlement de Serbie a ouvertement estimé le moment venu de reconnaître l'autonomie des régions de la Banija, de la Krajina et de la Slavonie de l'Est, où vivent d'importantes minorités serbes. Ces régions ont d'ailleurs proclamé leur indépendance à l'égard de la Croatie au printemps dernier (donc avant la proclamation de l'indépendance de la Croatie). L'attitude des dirigeants serbes n'est pas radicalement différente de celle du parti radical serbe (parti d'extrême-droite) qui revendique pour la Serbie les frontières de 1915, c'est-à - dire un territoire formé par la Serbie actuelle, les trois-quart de la Croatie, le Monténégro (allié traditionnel de la Serbie), la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine. Les affrontements entre Serbes et Croates en Croatie, se déplacent vers les frontières de la Serbie, et se déroulent aux anciennes frontières de la Serbie de 1915, ce qui n'est sans doute pas un hasard.

Après un relatif échec de la réunion de la présidence collégiale le 22 juillet, la C.E.E. envisage l'extension à la Croatie de la mission des observateurs de la C.E.E. et la formation de commissions mixtes (armée fédérale - forces croates). Une nouvelle réunion de la présidence fédérale le 26 juillet donne peu de résultats. Réunis à Bruxelles le 29, les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. envoient en Yougoslavie une nouvelle mission de médiation qui va échouer en raison du refus de la Serbie de l'extension à la Croatie de la mission des observateurs déjà envoyés par la C.E.E. en Slovénie.

Cependant la présidence yougoslave lance un appel au cessez-le-feu en Croatie, à peu près respecté après le 7 août, mais qui reste très précaire. Une commission présidentielle, formée de représentants de différentes nationalités est chargée de contrôler le cessez-le-feu. Cependant la Croatie reste inquiète : il n'a pas été précisé quels groupes para-militaires devaient être désarmés, les négociations sur le terrain donnent une légitimité de fait aux insurgés serbes, la commission présidentielle est présidée par un Monténégrin suspecté de partialité au profit des Serbes ; en outre les Croates n'ont jamais réussi à obtenir le retour dans ses casernes de l'armée fédérale dont ils continuent à craindre une attaque générale contre la Croatie (malgré les dénégations du ministre Yougoslave de la défense) ; si cette attaque n'a pas eu lieu, c'est aussi peut-être parce que la C.E.E., après l'attaque en Slovénie a menacé de reconnaître l'indépendance slovène et croate, en cas de nouvelle attaque de l'armée fédérale, notamment en Croatie.

Le nationalisme grand-serbe

Les souvenirs de la seconde guerre mondiale ressurgissent. Les Serbes présentent les Croates comme des Oustachis (nationalistes alliés des fascistes et des nazis pendant l'Etat croate indépendant de 1941 à 1945) et comparent le sort des 600.000 Serbes de l'actuelle Croatie à celui des 700.000 Serbes massacrés pendant la guerre par les Oustachis. Les Croates comparent les Serbes aux Tchetniks (maquisards serbes royalistes aidés par les occidentaux et opposés aux maquisards communistes dirigés par Tito, d'origine croate.

En fait cette comparaison ne tient pas. En Serbie, seul le parti radical serbe d'extrême-droite se revendique des Tchetniks. L'attitude de la Serbie est désavouée par le dirigeant du mouvement du renouveau serbe qui reproche à Milosevic de vouloir engager la Serbie dans une guerre sans fin, mais aussi d'avoir rencontré à Belgrade les représentants du M.S., parti néo-fasciste italien, alors qu'il refusait de rencontrer les représentants de la C.E.E..

En Croatie, le président, membre de l'Union démocratique croate (H.D.Z.) a formé le 3 août un gouvernement « d'unité démocratique » dont les membres de l'aide radicale du H.D.Z. ont été exclus. Il a proposé un projet d'autonomie territoriale, politique et culturelle des Serbes de Croatie, avec régionalisation de la Croatie, avec des degrés d'autonomie variables, avec la création de régions multinationales, mais avec maintien de l'intégrité territoriale de l'actuelle Croatie. Mais les Serbes de Slavonie ont rejeté tout projet croate de régionalisation et en fait pour les groupes para-militaires serbes la solution est le départ des Croates.

Le 24 juillet les présidents des républiques de Macédoine (où doit avoir lieu un référendum sur l'indépendance le 8 septembre) et de Bosnie-Herzégovine ont proposé un projet commun d'union des Etats souverains en Yougoslavie, avec des fonctions communes à l'union : marché commun, monnaie et douanes communes, personnalité extérieure mais avec représentation propre possible des Etats souverains, système de défense commun avec des forces armées spécifiques à chaque république. Ce projet correspond à la volonté, défendue par la Slovénie et la Croatie de faire de la Yougoslavie une confédération.

La Serbie, elle, s'en tient au modèle fédéral actuel, où le gouvernement fédéral situé à Belgrade garde des prérogatives importantes. Elle commence cependant à admettre l'éclatement de la yougoslavie actuelle, mais entend grouper tous les Serbes et ne pas laisser des Serbes sous la souveraineté de la Croatie. Milosevic, président de Serbie, a proposé le 12 août de mettre sur pied une coalition yougoslave nouvelle, groupant la Serbie actuelle, le Montenegro et la Bosnie-Herzégovine (mais seul le vice-président de cette république était présent lors de la réunion commune, et il s'agit d'un Serbe !). En fait il s'agit de constituer une grande Serbie. Ce projet de grande Serbie est redouté à la fois par les Albanais du Kosovo, les Hongrois de Voïvodine et les musulmans de Bosnie-Herzégovine.

Les Albanais qui constituent 90 % de la population de la région autonome du Kosovo, se voient refuser tout droit d'autodétermination. Les Hongrois de la région autonome de Voïvodine subissent le renforcement du contrôle des Serbes et voient leurs droits culturels de plus en plus restreints. Quant aux Musulmans de Bosnie-Herzégovine ils craignent de faire les frais d'un éventuel partage de leur république entre Serbes et Croates et le président de celle-ci, opposé aux projets serbes de nouvelle Yougoslavie, compte organiser un référendum pour savoir dans quel cadre yougoslave pourrait s'insérer sa république.

Actuellement, c'est essentiellement ce nationalisme grand serbe qui apparaît comme le principal obstacle à un règlement de la question yougoslave.

Y.J.

Kurdistan :

Alors qu'en août, les troupes turques ont pénétré en Irak pour s'en prendre directement aux populations kurdes rescapées des massacres d'Hussein, sous l'œil impassible des troupes de la force d'interposition, dès juillet, la répression contre les Kurdes de Turquie s'intensifiait. Ce qui nous a valu cette protestation du parti socialiste du Kurdistan de Turquie (PSKT) (...).
La terreur de l'Etat en Turquie augmente et les cercles militaires et fascistes préparent des plans pour un nouveau putsch contre le peuple et les forces démocratiques (...).

La seule possibilité d'apporter la paix et la démocratie au pays est de stopper la politique de terreur et de reconnaître les droits légitimes du peuple kurde.

« Evit Ar Brezhoneg » A NOUVEAU

(5 questions à Paskal ar Marc'heg)


EVID AR BREZHONEG

1.00 F NIV. 65 ● 1 A VIZ GWENGOLO 1976 1.00 LUR

krog eo gant ar bloavezh skol

ha desket 'vo dezhi un tamm brezhoneg ?

apprendra-t-elle un peu de breton à l'école cette année ?



Pourquoi relancer *Evit Ar Brezhoneg ?*

Evit Ar Brezhoneg a suspendu sa parution en 1986, après 12 ans de présence. Les raisons de la reparution sont celles de la suspension. *Evit Ar Brezhoneg* s'est arrêté malgré ses 2.000 abonnés, parce que le magazine n'a pas réussi à renouveler son équipe. A l'époque toutes les énergies étaient concentrées sur la mise en place de l'enseignement primaire bilingue. Depuis le nombre de personnes qui apprennent le breton s'est accru : parents d'élèves, futurs enseignants, personnels administratifs... Le besoin d'une revue accessible aux étudiants est apparu.

Il aurait été possible de lancer une autre revue ?

Sans doute. Mais en relançant *Evit Ar Brezhoneg* on bénéficie, d'entrée, d'une réputation qu'il faudra maintenir, et d'un public. Relancer *Evit Ar Brezhoneg* avec une équipe nouvelle, c'est aussi montrer que certains projets de base ne sont liés ni à une époque ou à une mode, ni à des personnes. L'esprit d'*Evit Ar Brezhoneg* c'est une part importante donnée aux bretonnants, c'est aussi un dynamisme éditorial.

Le nouvel *Evit Ar Brezhoneg* ressemblera-t-il à l'ancien ?

Pendant 12 années de parution *Evit Ar Brezhoneg* n'a pas cessé d'évoluer. Il continue de s'adapter. La relance du magazine s'appuie sur un projet double. Il y a d'abord un projet rédactionnel. *Evit Ar Brezhoneg* s'adresse aux personnes qui apprennent le breton, nouveaux bretonnants ou bretonnants de naissance. Le magazine propose dans chaque numéro la retranscription d'un entretien avec un bretonnant. Le texte en breton est sous-titré en français. Ce système permet aux bretonnants de lire une langue proche de celle qu'ils connaissent et aux nouveaux bretonnants de passer du breton des manuels au breton parlé.

Evit Ar Brezhoneg propose, de plus, des articles d'actualité. Ils sont rédigés en « brezhoneg eeun », en breton de base. Ce breton de base contient entre 800 et 3.000 termes, les plus usuels en breton. Les articles sont donc d'accès facile.

Et l'autre aspect du projet ?

Au projet rédactionnel dont je viens de parler est étroitement lié un projet de fonctionnement. Le but est simple : le magazine doit financer le travail et les frais liés à sa rédaction, sa fabrication et sa gestion. *Evit Ar Brezhoneg* sera une revue professionnelle. Nous nous sommes donné un an pour atteindre cet objectif.

Tout dépendra des lecteurs ?

En effet. Si nous retrouvons un nombre d'abonnés équivalent à celui des premières années, *Evit Ar Brezhoneg* sera une revue professionnelle, avec ce que cela comprend comme qualité de contenu et de service. Aux personnes qui apprennent le breton ou veulent l'apprendre, de choisir, de voter pour le projet en s'abonnant.

Evit Ar Brezhoneg, pour l'instant, paraît tous les deux mois. L'abonnement pour 6 numéros (un an) est fixé à 75 F. *Evit Ar Brezhoneg*, BP 41, 29870 Lanniliz.

Yvon Le Men

Ou l'amour des mots

C'était hier ou presque, un jeune Trégorrois au mal de vivre, la crinière au vent, parcourait les routes de Bretagne et d'ailleurs pour clamer à tout vent le droit de vivre de tous les hommes.

Dans ces années-là naissait un poète digne de ce nom, Yvon Le Men, un poète dans la lignée des Nazim Hikmet (poète turc, maudit dans son pays) et souvent comparé à Dylan Thomas.

Vivre est poésie

Arrêtons de comparer Le Men à d'autres. Il est à lui seul une nouvelle façon d'écrire. Les textes, traduits dans plusieurs langues européennes, prouvent qu'il est rentré dans la cour des grands de la littérature.

Trois livres nouveaux sont dans les librairies pour notre plus grand plaisir. Un livre en collaboration avec Chantal Connan, photographe de talent, il n'y a pas de mot assez fort pour traduire la beauté des images fixées par la pellicule de Chantal Connan. Une belle préface de Jackez Hélias, des textes de grande sensibilité d'Yvon Le Men. Une balade vers la baie d'Audierne aux tendres paysages, le livre s'intitule « *Finis Terrae* ».

Yvon nous promène sur les bords du Léguer avec un autre recueil « *Le Chemin du halage* », lieu de promenade pour les Lannionnais. A sa façon il nous fait découvrir un chemin rempli de fleurs, d'oiseaux, tout simplement Yvon nous offre un bouquet de poésie. Des poèmes proches des Haïku Japonais.

Une joie bleue s'envole/Le martin-pêcheur/

Le Men d'un jet de plume décrit une vie, un sentiment dans la simplicité.

Le port/à l'affût/il y a encore la mer/

Avec le chemin du halage il promène les mots au fil de l'eau. Parmi toutes les œuvres d'Yvon Le Men.

L'Échappée blanche

est un chef-d'œuvre d'écriture. Si « Solo » de Xavier Grall est un chant tragique sur la mort. L'Échappée blanche est un chant d'espoir. Une finesse dans l'écriture pour parler du grand voyage sans fin. Un chant d'espoir pour ceux qui n'y croient plus à rien, même pas à eux-mêmes dans ces temps d'incertitudes.

L'Échappée blanche, une œuvre poétique à lire avant tout ouvrage sur les espérances de l'au-delà. Un chant d'amour à ceux qui nous quittent sur la pointe des pieds où avec violence, un message d'espoir aux vivants.

Elle dort/depuis une année et pour longtemps/dans quel endroit/en quel lieu/est-elle ?/Au bord de la rivière/sur le sommet/au fond de l'île ?/

Il nous ramène avec douceur a une réalité toute simple, nous cheminons qu'un instant sur la planète bleue :

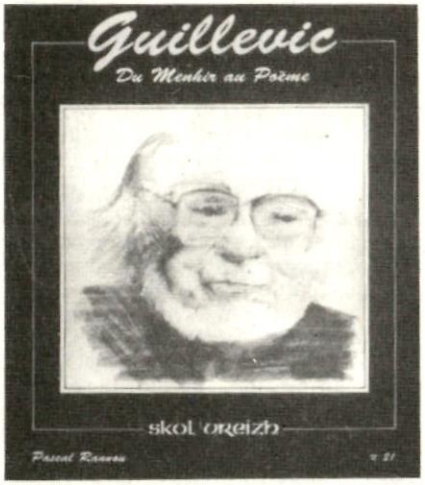
D'abord il y a eu le chagrin/l'incroyable chagrin/de n'avoir pas cru/que l'on naissait avec sa mort/

C'est à la lumière de l'*Échappée blanche* qu'on comprend mieux le *Chemin du halage*...

Jean-Marc LE LUYER

Vient de paraître

Troad skubellenn, paotr e valizenn



(Ouvrage critique suivi d'un long et fructueux entretien avec Guillevic).

A l'heure où certains journalistes considèrent Paul-Loup Sulitzer comme l'un de nos plus grands écrivains, il est rassurant de constater que des maisons d'édition savent encore parler de littérature.

Ainsi, pour sa dernière livraison, Skol Vreizh s'est intéressée à Guillevic et a laissé à Pascal Rannou le soin de présenter son oeuvre. Précisons tout de suite qu'il ne s'agit pas d'une somme mais plutôt d'une introduction ; en effet **Guillevic, du menhir au poème** vaut non seulement pour les informations qu'il apporte mais aussi – mais surtout – pour les interrogations qu'il suscite chez le lecteur.

Dans une première partie, avec un grand souci de clarté, P. Rannou étudie l'écriture du poète. Reprenant les grands textes de Terraque, Exécutoire... il n'hésite pas à remettre en cause quelques vérités établies et propose ses propres conclusions : ainsi, même s'il note l'absence de rimes, il prouve que le rythme des vers est marqué par un certain classicisme, par un goût prononcé pour les règles anciennes de la prosodie. Étrange paradoxe ? Sans doute pour ceux qui connaissent mal l'oeuvre du poète. Mais rappelons que Guillevic s'est essayé durant de longues années à la versification et qu'il dédia **Art Poétique** à l'un de ses maîtres : La Fontaine... Rappelons également que dans l'entretien à bâtons rompus qu'il a avec P. Rannou, il avoue une prédilection pour un seul breton : Châteaubriand.

En fait, la nouveauté est ailleurs... D'abord dans la typographie, dans cette façon de poser les mots, de placer les phrases sur la page. Guillevic rompt tout à la fois la parole et le discours. Pourquoi ? Parce que "le blanc qui sépare distiques, tercets... force le recueillement" selon l'heureuse expression de P. Rannou qui rejoint en cela Edmond Jabès qui notait : "si la parole éclaire, le silence n'obscurcit pas : il régénère".

Nous aurions bien aimé, si la place n'avait pas été comptée, de plus longs développements, des réponses plus fouillées à certaines questions, en particulier : y a-t-il un lien étroit entre ce silence du poème et un certain laconisme breton ? y a-t-il un rapprochement possible entre ces formules lapidaires, ramassées sur elles-mêmes, presque closes (surtout dans les derniers volumes) et les paysages de l'enfance ? Pour quelles raisons, en fin de compte cette économie de moyens ?

L'autre nouveauté de Guillevic réside dans la force de son verbe, dans la puissance de ses images. Insistons sur ce dernier mot. En effet il faut du courage pour s'opposer aux premiers exégètes du poète qui considèrent que Guillevic cesse d'accorder une place privilégiée à la métaphore (p. 18). Pourtant les nombreux exemples proposés dans cet ouvrage montrent bien l'inexactitude de ce lieu-commun de la critique guillevicienne. Et l'on comprend mal l'entêtement de l'écrivain à réfuter cette évidence.

Naturellement ce travail, souvent pertinent sur la forme, doit déboucher sur une étude de fond. Aussi dans la seconde partie de **Guillevic, du menhir au poème**, Pascal Rannou relève toutes les occurrences bretonnes et montre l'extraordinaire vitalité de ce thème. En effet, si suivant l'expression de Jean-Pierre Richard, "Guillevic est un homme pour qui le monde extérieur existe", encore faut-il s'entendre sur une définition. S'agit-il, dans ce cas d'hommes ou de paysages ? Et de quels paysages ? En fait Guillevic donne lui-même une partie de la réponse : "Quant aux menhirs, ils font partie de mon paysage mental". Le poète est attentif avant tout aux choses qui l'entourent, aux objets les plus humbles qui "en appellent à l'inconscient collectif qui les a assimilés" (p. 43). A partir de là, on voit surgir devant nous, non pas un territoire étriqué, mais l'âme même de la Bretagne dépouillée de ses oripeaux folkloriques, imprégnée de légendes qui errent "en nous depuis l'aube des temps" (p. 41) :

Les herbes de Carnac / Sur les bords du chemin.

Sont herbes d'épopée / Que le repos ne réduit pas.

Nous découvrons un écrivain marqué par les lieux de son enfance, presque mystique, à coup sûr poète breton même s'il a quitté depuis bien longtemps la Bretagne pour les rivages moins tourmentés du Quartier Latin.

Un seul regret dans cette seconde partie : la parenthèse politique qui rompt le fil du discours, nous semble-t-il, sans rien apporter à l'augmentation.

Avouons-le, cepend ant, cette critique est mineure par rapport au plaisir que l'on éprouve à lire cet ouvrage. Et l'on invitera tous ceux qui apprécient Guillevic et veulent mieux connaître son oeuvre, à se procurer **Guillevic, du menhir au poème.**

Y. Le Marié

NDLR : Qu'il nous soit permis d'ajouter que ce numéro de Skol Vreizh comporte de nombreuses illustrations, pour la plupart exclusives, dont des photos prises chez Guillevic, des caricatures et dessins d'époques variées. Et que les vingt pages de conversation à bâtons rompus entre Pascal Rannou et Eugène Guillevic sur les sujets les plus actuels sont parmi les plus intéressantes de l'ouvrage.



Au pays du Faouet

Roland Bouexel nous présente un livre original constitué de quarante photos en noir et blanc, grand format, de personnes résidant autour du Faouet, saisis dans leur cadre de vie quotidien : cuisine, salle à manger, bureau, jardin, champ. Ils sont donc entourés de leurs objets quotidiens, souvent de leurs amis. Grâce au lien d'amitié qui les lie au photographe, personne ne pose de façon ostentatoire : les attitudes sont parfaitement naturelles et discrètes. Par les multiples détails qu'elles révèlent, notamment sur les conditions de la vie quotidienne, les photos sont de véritables documents d'ethnologie, d'autant plus que les personnes choisies ne sont pas atteintes d'une frénésie de modernisme.

Une bonne présentation du livre en français et en breton, celle-ci étant différente de celle-là, a été réalisée par Y.E. Plourin.

(Édition « L'Aventure Carto », 56310 Quistinic, 85 F).

J.J.M.

Armen n° 36

Une étude intéressante de J.F. Le Quellenec, psychologue, sur les Bretons et l'alcool : un thème souvent abordé dans le PB et qui met en lumière l'évolution d'un comportement traditionnel fait d'ivrognerie célébratoire très occasionnelle à un alcoolisme plus quotidien. Cette alcoolisme régresse, au profit des tranquillisants et du suicide. "Est-il toujours aussi sûr d'être breton" conclut l'auteur. Et aussi : le costume de Plougastel ; Becherel, cité du livres, à l'île aux Moines, etc... (60 F).

Un roman policier écrit par des enfants

Roman policier écrit et illustré par les enfants de l'école Diwan de Loguivy-Lès-Lannion avec l'aide de leur instituteur, Gilbert Geffroy. Une enquête menée par quatre adolescents et un chien sur l'île d'Ouesant.

80 pages, 45 F (50F franco de port. Skol Vreizh, 20 rue Kerscoff, 29600 Morlaix.

Les masques tombent !

La première Conférence internationale sur le plurilinguisme en Europe a eu lieu à Barcelone les 4, 5 et 6 avril derniers. Elle était organisée conjointement par la Généralité de Catalogne et par l'organisme français « Le Monde Bilingue ». La Conférence a été ouverte par un discours de bienvenue du président de la Généralité, Jordi Pujol, qui a insisté « sur le danger d'impérialisme linguistique que cette rencontre doit aider à surmonter » ; le maire de Barcelone et le président du Parlement de Catalogne étaient également présents. Cette Conférence a groupé quelque 700 linguistes de partout en Europe, avec une participation importante aux travaux sur l'enseignement des lanques et sur la planification linguistique.

Une attitude scandaleuse

Lors de la séance inaugurale de la Conférence, Jean-Marie Bressand avait déclaré que « l'on ne pouvait pas parler d'Europe de la culture tant que n'était pas résolu le problème des langues ». Jusqu'ici, rien à redire. Mais lors d'une séance ultérieure, le même J.M. Bressand va provoquer l'indignation générale, en déclarant notamment : Les pays colonisés qui ont maintenu la langue des colonisateurs sont favorisés... Ceux qui sont venus ici pour défendre la cause des langues minoritaires se sont trompés. Ils auraient dû aller au Pays de Galles où ces jours-ci a lieu une rencontre pour défendre cette cause ». Il a ajouté que la défense des langues « minoritaires » équivaut à un enfermement à l'heure de l'ouverture européenne.

Les sifflets et les cris vont l'obliger à se taire. La première réaction va être celle d'Occitans le traitant d'« impérialiste ». Le président de séance, le linguiste Antoni Maria Badia i Margarit, a déclaré : « Les paroles que j'ai entendues ici ne répondent pas à mon sentiment, ni non plus à celui de la majorité des linguistes réunis ici » et a ajouté que « Bressand a exprimé des idées qui chez nous comme partout ne peuvent être acceptées ». Joan Triadu, membre du comité scientifique de la Conférence, a considéré comme « un acte de justice » l'interruption du discours de J.M. Bressand.

A la fin de la même séance a été approuvé le Manifeste de Barcelone sur le plurilinguisme ; la cinquantaine d'amendements présentés par les Français pour donner au français un rôle plus important dans l'Europe a été écartée. Ce manifeste a été qualifié par le président de séance de « pas en avant pour les langues qui ne correspondent pas à la structure d'un État » ainsi que de « nouvelle attitude dans la cohabitation des langues et vers un plurilinguisme respectueux ». Il sera adressé aux instances politiques de différents niveaux de la Communauté européenne. Il requiert notamment « l'attention des autorités compétentes à tous les niveaux et spécialement le niveau des autorités régionales, à propos de la nécessité de faciliter et de promouvoir la diffusion des langues et des cultures d'Europe par tous les moyens de communication modernes, avec une attention particulière pour les langues qui n'ont pas le statut de langue officielle d'Etat ».

Un indécrottable chauvinisme

Les déclarations de J.M. Bressand et le scandale qui s'en est suivi ont été largement rapportés par la télévision et la presse catalanes. Par contre, rien dans les médias français, ce qui est en fait une forme de censure !

En fait, c'est J.M. Bressand qui s'est trompé d'endroit et de conférence. Cela n'est pas apparu lors de la séance d'ouverture où il s'en est tenu à des banalités, mais quand il est rentré dans le vif du sujet, le masque est tombé. Comme l'écrit un journal catalan, « tant qu'il s'agit de dire des généralités et des banalités, les Français s'en tirent encore en public. Mais c'est à l'heure de préciser de quelles langues il s'agit et comment il faut concrétiser cela que le vernis saute et que se voit le vrai visage ». Les organisateurs conjoints de la Conférence sur le plurilinguisme avaient en fait des points de vue diamétralement opposés : pour les Catalans il faut promouvoir l'usage, partout en Europe, de deux langues ou plus, en pressant les pouvoirs publics de les reconnaître et de les promouvoir, qu'elles soient langues d'État ou non ; pour les Français, et notamment pour J.M. Bressand, le plurilinguisme ne concerne que les langues d'État parmi lesquelles la langue française a un rôle civilisateur particulier. Le journal catalan « El Punt » peut à juste titre écrire : « La prétendue libéralité française s'est transformée en une évidente démonstration du mépris du jacobinisme français pour les autres langues... ceux qui sont encore éblouis par l'universalisme français seront mieux informés de la réalité ».

Breton, connais pas !

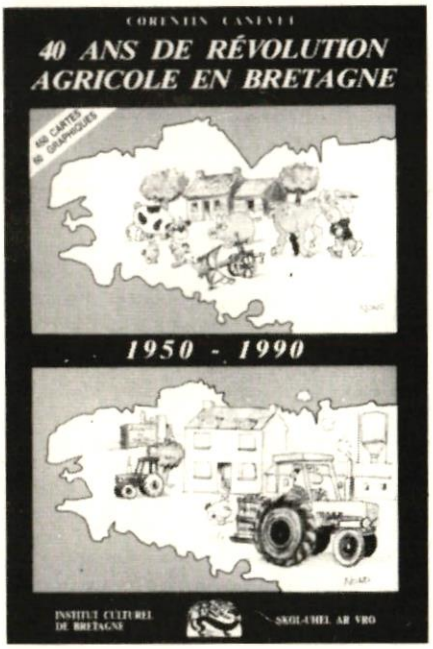
Ce qui s'est passé à Barcelone n'est pas une exception. Cela correspond à la politique linguistique développée à l'intérieur de l'État français, et l'attitude à usage externe est la même que celle à usage interne. Les autorités étatiques françaises et leurs relais institutionnels à l'échelle régionale et locale laissent en fait les langues autres que le français, dont le breton, péricliter et disparaître avec le moins de bruit possible. Malgré quelques minces moyens accordés, la place consentie au breton dans l'enseignement est marginale, faute d'une généralisation de l'enseignement du breton et en breton ; il en est de même à la télévision où la place du breton serait beaucoup plus restreinte encore s'il n'y avait pas les subventions du Conseil régional.

Une politique d'enseignement des langues vivantes est actuellement développée (c'est le nouveau gadget du moment, avec des moyens nettement insuffisants pour qu'elle puisse quelque peu réussir ; mais jeter de la poudre aux yeux, ça ne coûte pas cher, du haut en bas de l'appareil politique du P.S.). Mais il s'agit uniquement d'enseigner les langues des autres Etats-nations européens. Et quand l'on fait valoir qu'apprendre le breton est au moins aussi formateur qu'apprendre l'anglais (qui tend à devenir la monolangue étrangère, ce qui est aberrant, mais ce qui n'a pas l'air d'alarmer les tenants de la francophonie, pourtant enclins aux jérémiades devant l'invasion des anglicismes et de la culture anglo-saxonne) et que cela ne peut que faciliter l'apprentissage d'une troisième langue, l'on s'entend répondre que ce n'est pas avec le breton que les jeunes d'aujourd'hui pourront se débrouiller en Allemagne ou ailleurs en Europe.

C'est là, non seulement une attitude méprisante à l'égard de la langue bretonne, mais aussi une attitude de soumission non avouée et pas forcément consciente, à la logique de mobilité nécessaire de la main-d'œuvre et de l'émigration. En fait la politique développée en France n'est pas un véritable bilinguisme (ne serait-ce que par une absence de moyens). L'on ne sait pas en fait dans l'appareil d'État ce que c'est, ni ce que cela implique comme politique linguistique et comme politique d'enseignement. L'on part d'un présupposé politique ; l'Europe se construit, donc il faut que les élèves français apprennent le plus tôt possible (c'est à deux ans qu'il faudrait commencer pour être efficace !) une langue étrangère. Mais comme l'Europe politique, telle que conçue par le gouvernement français (et par l'opposition) ne peut être qu'une Europe des États, c'est donc une langue d'un autre État-nation que les jeunes écoliers français doivent (faire semblant d')apprendre. Il ne faut pas s'attendre à ce que des forces politiques imperméables à l'idée d'une Europe des peuples et des régions, se prononcent pour la reconnaissance et la promotion des langues autres que les langues des État-nations. Il n'y a rien non plus à attendre de l'appareil d'État, qui est l'émanation de ces mêmes forces politiques, acceptant aussi, pour la plupart, comme une fatalité inéluctable et nécessaire, l'application prochaine de l'Acte Unique Européen.

Y.J.

Un atlas de l'agriculture bretonne depuis 1945



Notre ami Corentin Canevet vient de publier, sous le label de l'Institut culturel de Bretagne, un atlas de 296 pages, 450 cartes et 60 graphiques sur l'évolution de l'agriculture bretonne d'après guerre ! 40 ans de révolution agricole (et agro-alimentaire) en Bretagne. A la une, deux dessins de Nono figurant l'agriculture bretonne il y a 40 ans – avec charrue, chevaux, volailles en liberté – et aujourd'hui (silos, porcheries, tracteurs...).

C.C. n'est pas un inconnu pour nos lecteurs : devant les insuffisances d'articles sur l'agriculture de groupe publiés par moi-même en 1967, il me remplaça avantageusement, devint responsable-presse adjoint et publia de nombreux articles dans les *PB* des années 70, articles qui firent autorité. Il participa par ailleurs à l'histoire de la Bretagne de Skol Vreizh (XX[e] siècle), à la géographie de la Bretagne, puis à l'atlas du même éditeur. Articles et ouvrages accompagnés de cartes soignées et précises que l'on retrouvera, parmi d'autres, dans le présent atlas.

En fait, c'est le travail graphique et cartographique du géographe-enseignant, analyste de l'agriculture bretonne depuis 1964, que l'on nous livre là : **une mine d'informations sans verbiage** puisqu'il n'y a qu'une présentation de 6 pages et puis seulement des illustrations.

La première partie est une « fresque générale » de l'évolution de 1950 à 90 de la « région Bretagne » (B4, le plus souvent), soit en raison du cadre de publication de la carte, soit de sa finalité, soit de la documentation. Seul un quart de ces cartes porte sur la Bretagne à 5 départements. C'est d'autant plus dommage que ces cartes sont très lisibles et souvent éloquentes.

Au cours de cette 1re partie sont évoquées les grandes mutations : productions, taille des exploitations, races laitières, tracteurs, potentialités naturelles, taux de croissance...

Les syndicalismes agricoles, la JAC, les formes d'agriculture de groupe (CUMA, GAEC), l'impact de l'IND, les coopératives depuis les années 20, les groupes agro-alimentaires, les groupements de producteurs, les conserveries : tout donne lieu à cartographie.

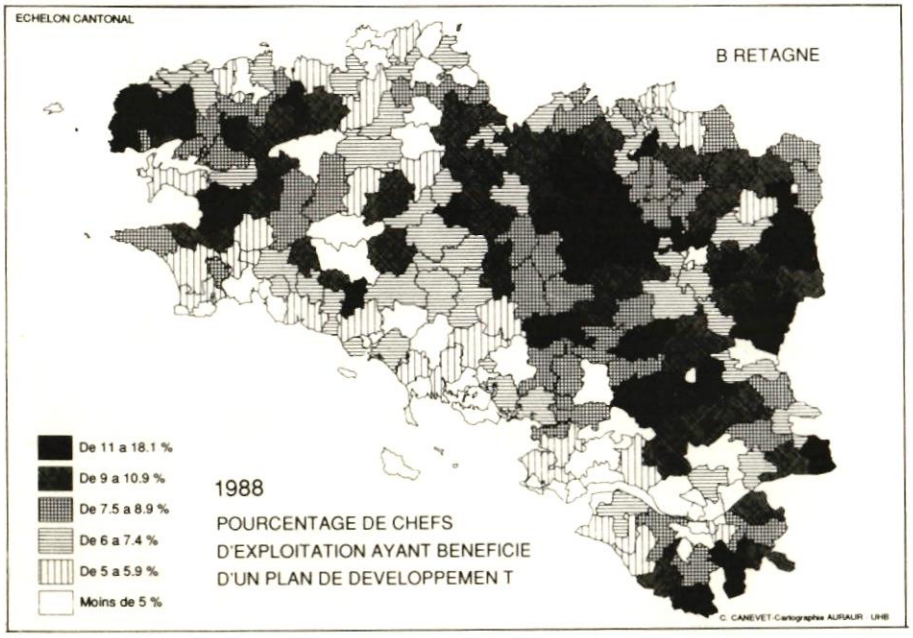
La 2e partie est consacrée à la cartographie **sur les 5 départements bretons** des recensements généraux de l'agriculture, de 1955 à 1988 (utilisation du sol, cheptel, âge des exploitants, orientation des exploitations, etc.

Le lecteur peut faire lui-même les rapprochements : zones d'implantation de la JAC, zones de modernisation agricole, zones d'industries agro-alimentaire, etc.

Beaucoup de cartes sont réalisées au niveau cantonal ou même au niveau communal, ce qui donne une idée de l'immensité du travail réalisé. Quant au commentaire des différentes évolutions, nous supposons que C.C. nous les réserve pour sa thèse d'État en voie d'achèvement.

A noter que cet atlas, qui fera date, ne coûte que 80 F, malgré une belle réalisation due aux Presses Bretonnes de Saint-Brieuc.

J.J.M.



Chansons bretonnes : Kanomp Uhel !

Depuis 1960, Kendalc'h rééditait un livret de chansons bretonnes, traditionnelles ou non, en breton ou en français, avec indication de la musique. C'était bien commode pour les groupes, en Bretagne ou en voyage à l'étranger. Ce livret étant épuisé, la Coop Breizh vient d'éditer un ouvrage nouveau, de présentation plus moderne. Cette fois, il y a 44 chants et chansons, dont le Bro gozh, Gwin arc c'hallaoued, An alarc'h, tri martolod, Toutouig. Des avis récents ont été ajoutés : « Kan Bale an ARB », de Glenmor, « Loguivy-de-la-Mer », la « Blanche Hermine », « Keleier Plogoñv », tout choix comporte forcément une part de subjectivité. On aurait été y trouver « Tap da sac'h » de Gwernig, par exemple. Tel qu'il est, avec ses 96 pages, ce livret rendra de grands services. Une moitié des avis sont en français ou en gallo très francisé (42 F).

« Iles de Bretagne »,

Encore un livre sur la Bretagne de l'éditeur bruxellois, « Libro-Sciences ». Devenu îlien de Batz, Louis Priser s'est pris de passion pour les autres îles bretonnes, auxquelles il consacre 3 à 7 pages, suivant les cas. On dispose ainsi de descriptions des îles Chausey, de Bréhat, d'Ouessant et Molène, mais aussi d'ensemble moins connus comme les « Sept-Iles », Sieck, Louet et Callot.

Bien illustré de photos de D. Le Doaré, l'ouvrage se lit facilement. Il n'est pas du tout systématique, puisqu'il inclut Chausey la Normande, et donne les chiffres de population de... 1968.

Heureusement, un tableau au début du livre, donne les chiffres de 1982, et parfois de 1990.

SELAOUIT





QUINTET CLARINETTES : « Musique têtue » (Y 225001 Silex, Distribution Auvidis).

L'actualité musicale bretonne est décidément riche en événements de nos jours... Ce disque du Quintet Clarinettes était attendu, pour ne pas dire espéré, depuis de longs mois, et le voilà qui nous arrive, livré tout chaud dans les bacs des disquaires (mais malheureusement plutôt mal distribué), sous un label tout nouveau, tout chaud, lui aussi, Silex.

Mais justement procédons par ordre. Silex a été créé, il y a quelques mois, par deux mordus des musiques métissées, musiques de fusion, musiques traditionnelles d'aujourd'hui, André Ricros, lui-même musicien et chanteur, et Philippe Krumm, par ailleurs rédac-chef de *Trad-Magazine*.

Trois disques sont parus à ce jour : « Veranda » de Patrick Vaillant et Riccardo Tesi et « Le Partage des Eaux » d'André Ricros et Louis Sclavis, sur lesquels nous reviendrons dans un prochain Selaouit, et donc « Musique Têtue » qui nous intéresse aujourd'hui.

On sait, surtout depuis que *Dastum* et *Le Chasse-Marée* lui ont consacré un double album (« Sonneurs de clarinette en Bretagne »), que la clarinette est une tradition ancienne en Centre-Bretagne (et aussi en Trégor), où on l'appelait Treujenn Gaol (trognon de chou). Cinq musiciens ont voulu en savoir plus : l'idée du Quintet était déjà dans l'air.

L'initiateur, Michel Aumont (BF 15, l'Écho des Luths), Dominique Jouve, Dominique Le Bozec (Den), Érik Marchand (Gwerz, Cabestan...) Bernard Subert ont, inutile de vous le dire, un solide bagage musical. Et s'ils ont décidé de former le Quintet, ce n'est pas seulement parce que cinq musiciens, « ça tient dans une voiture » (interview à *Trad Magazine)*, c'est surtout parce qu'ils ont eu envie de confronter ces expériences, de « frotter leurs techniques les unes aux autres », pour qu'il en sorte quelque chose.

Ce quelque chose, ce fut donc d'abord de nombreux concerts, aux Tombées de la Nuit, par exemple, ou à Trégor en Fête, ou encore aux Rencontres de la Clarinette qu'organise chaque année à Glomel, redevenu le haut-lieu du Treujenn Gaol, l'association des PDG (Paotred an Dreujenn Gaol).

Et c'est aujourd'hui cet enregistrement « Musique Têtue », un CD de toute beauté. « Musique Têtue », car c'est bien sûr de musique bretonne qu'il s'agit. Gavottes, ronds, fisel, plinn, constituent la trame de ce cheminement musical à la fois respectueux de la tradition, créatif et même original. On réalise encore une fois combien musiques ethniques et jazz peuvent faire bon ménage, la présence amicale de Louis Sclavis, musicien de jazz chevronné, qui signe d'ailleurs l'un des morceaux (« Le Caire »), n'étant pas seulement le fruit d'un hasard heureux.

Question originalité, le Quintet Clarinette s'est aussi surpassé pour le choix des titres de ces compositions... « Le chien aboie et la clarinette basse... et la treujenn gaol », « Au rendez-vous des petits matins calmes mais humides en Centre-Bretagne », « Pourquoi toujours cette musique obsédante »... Des titres qui rendent ma foi assez bien compte du climat d'ensemble.

Au total, un disque indispensable.

« TRADITION FAMILIALE DE CHANT EN PAYS BIGOUDEN » : Collection Chanteurs et Musiciens de Bretagne (DAS 114 Dastum).

Cette nouvelle collection de Dastum, intitulée « Chanteurs et Musiciens de Bretagne » poursuit en réalité le long et patient travail de collectage qu'effectue l'association depuis de nombreuses années. Trois cassettes sont déjà parues, consacrées tour à tour aux « Chansons traditionnelles du Pays de Fougères », aux « Traditions musicales de la Veuze en Pays Nantais », puis aux « Chants traditionnels de Haute-Bretagne » et à la Bogue d'Or 89. La cassette (n° 4) qui vient de nous parvenir s'intéresse au chant populaire de tradition orale en Pays Bigouden, un domaine, est-il précisé, « mal connu du public du fait de l'absence quasi-totale de collectes éditées ». Elle s'intitule « Tradition familiale de chant en Pays Bigouden » (1).



Et c'est bien de tradition familiale qu'il s'agit puisque les chansons recueillies sont passées de la tante, Lisette Le Floc'h, à la nièce, Marie-Aline Lagadic, laquelle les a transmises à sa propre fille, Klervi Rivière, onze ans.

Toutes trois interprètent a cappella, et à tour de rôle, différentes complaintes (gwerzioù) que Lisette a entendues et « enregistrées » au cours de veillées, « d'aires neuves », de moissons ou à la conserverie où elle travaillait dès l'âge de treize ans.

On retrouve sur cette cassette des « tubes », des morceaux connus, comme cette « Plac'h iferniet » arrangée et enregistrée par Gwerz, et également chantée par Yann Fanch Kemener, ou d'autres, moins connus quoique pour la plupart présents dans d'autres terroirs de Bretagne. Quatorze titres en tout.

Le travail, si l'on en croit Patrick Malrieu, est loin d'être achevé. Mais la présence de Klervi sur cette cassette prouve, si c'était nécessaire, que la relève est prête.

A noter qu'un livret, sur lequel figurent notamment les textes des chansons, leur traduction en français et une courte présentation, accompagne la cassette, disponible au prix de 77 francs (franco) à Dastum, 16 rue de Penhoët, 35025 Rennes Cedex.

Pierre MORVAN

(1) Une cinquième cassette de cette collection vient juste de nous parvenir. Elle est consacrée aux *« Clarinettes et anciennes danses populaires du Trégor »*. Nous vous en reparlerons, bien sûr !

Power station generates wave of hope on new energy source

(Times, 17 juillet 1991)

Au Royaume-Uni, l'énergie de la houle

Alors qu'en France les recherches sur les énergies renouvelables sont virtuellement abandonnées depuis le retour au pouvoir de la droite (1986-1988) et le démantèlement de l'Afne au nom d'une politique industrielle ultra-libérale, en Grande-Bretagne où règnent toujours les conservateurs et où l'ultra-libéralisme thatchérien a été le modèle de politiciens de droite comme Alain Madelin, les recherches sur les énergies renouvelables se poursuivent de plus belle : les projets d'exploitation de l'énergie marémotrice approchent de la phase des réalisations, des « fermes éoliennes » ont été créées dans plusieurs régions du Royaume-Uni et d'autres sont en projet, enfin l'exploitation de l'énergie de la houle semble être proche maintenant d'une spectaculaire percée technologique et industrielle. En France, ces recherches n'ont été menées que très timidement par le CNEXO, devenu l'Ifremer, à la fin des années 70 et au début des années 80 et elles sont abandonnées complètement depuis plusieurs années maintenant faute de crédits. Les chercheurs de l'Ifremer se contentent d'accumuler la documentation scientifique internationale sur ce sujet, notamment celle qui vient de Grande-Bretagne.

Pourtant la Bretagne est directement intéressée par le développement de ces énergies : son potentiel marémoteur, son potentiel éolien et son potentiel en énergie de la houle sont considérables. Au moment où de nouvelles et coûteuses campagnes publicitaires prônent à nouveau en France le « tout nucléaire », sous une forme à peine déguisée, il est important de savoir et de faire savoir autour de nous que ces énergies que l'on traite en France avec condescendance, voire dérision (« l'énergie éolienne, cela ne marche pas ! Voyez l'éolienne d'Ouessant !... »), représentent des atouts économiques bien réels pour la Bretagne. Il faudra suivre de très près l'expérience en grandeur réelle qui vient de commencer dans l'île d'Islay, au Sud-Ouest de l'Écosse.

Festival Celtomania Nantes

du 4 au 12 octobre 1991

Contes : Vendredi 4 octobre, 21 h, *Lucien Gourong, récits de mer et de mort.* La Gobinière, Orvault.

Musique et danse : Samedi 5 octobre, 21 h, *Trio Pennec, Kerlenn Pondi.* Auditorium, Nantes-Beaulieu.

Fête : 4, 5 et 6 octobre, *4e Fête de la veuze,* en Pays de Retz.

Chanson : Jeudi 10 octobre, 21 h, *Manu Lann Huel, « Rue de la Rade ».* Onyx, Altantis-St-Herblain.

Ambiance : Jeudi 10 octobre, *Musiques au pub.* Café le Bacardy, Nantes.

Rock : Vendredi 11 octobre, 21 h, *Penfleps.* Salle Paul Fort, Nantes.

Festif : Samedi 12 octobre dès 19 h 30, *Taverne celtique avec les groupes Fox Hulter's Ceilidh Band et Ster Liger.* Maison de Quartier de Doulon, Nantes.

Peinture : Du 4 au 12 octobre, *Serge Doceul.* Librairie « Au Chaland qui passe », Pont St-Mihiel, Nantes.

Renseignements, tél. 40.74.22.66 et 40.76.46.89.

CARHAIX, les 2 et 3 novembre

2e Festival du livre en Bretagne

La 2e édition du Festival du livre en Bretagne aura lieu les 2 et 3 novembre à Carhaix. Cette manifestation de promotion de l'édition en Bretagne regroupe les principales maisons qui publient des ouvrages ayant trait à la Bretagne. Une importante partie festive accompagne cette vitrine de l'édition bretonne. Le thème retenu cette année par les organisateurs est : « Nature et littérature ».

Renseignements et inscriptions au Centre culturel breton, 2 rue de la Tour d'Auvergne, 29270 Carhaix.

Danse et musique à Argenteuil

Les Bretons d'Argenteuil : reprennent leurs activités pour la saison 1991-1992. La danse et la musique bretonnes appartiennent au patrimoine culturel breton. Comme par les années passées des cours seront enseignés gratuitement.

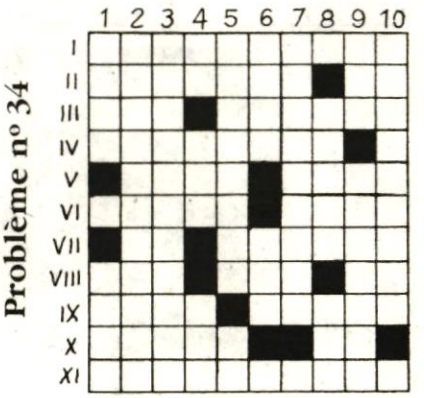
Pour la danse : à partir du jeudi 12 septembre, de 20 à 22 h, à la maison de la jeune fille, 23 rue de Diane à Argenteuil (près de la gare). Pour la musique : (cornemuse, biniou coz, bombarde et batterie) à partir du vendredi 13 septembre, de 20 h à 22 h, sous-sol du centre culturel, 1 rue des Gobelins à Argenteuil (près du pont).

Pour la bibliothèque bretonne, la permanence sera assurée le 1er jeudi de chaque mois, de 20 h 15 à 20 h 45, maison de la jeune fille, 23 rue de Diane.

Mots croisés Bretagne-Celtie

(Quelques mots sont en breton)

Problème n° 34



HORIZONTALEMENT

I. Sous ce titre du Barzaz Breiz, la vie et la mort d'un ligueur quelque peu flatté par le portrait. – II. Colossal à Toul Goulic ; Écrivain morlaisien, auteur des - Souvenirs d'un Bas-Breton - (Initiales). – III. Par où Segalen rejoint Claudel ; Titre d'un recueil de Guillevic paru en 1973. – IV. Site fameux du Finistère. – V. Inversé : peut être un de ceux qui ont peint la Bretagne ; Héloïse ne se résignait pas à tenir ce rôle auprès d'Alébard. – VI. Revendication bretonne ; Énergie bretonne. – VII. Article ; Ne saurait vraiment tenir lieu de boujaron... (inversé). – VIII. Au départ d'un étier ; Pour atteler ou attacher ; Pronom personnel. – IX. Pas toujours orthodoxe dans certaines de nos chapelles ; Caractères de Morlaisiens. – X. Pays breton en partie bretonnant ; Au cœur de Scaër. – XI. On peut rêver que toutes les langues régionales le soient.

VERTICALEMENT

1. Ont leur miroir en Brocéliande ; Au début du voyage. – 2. Qualité bretonne. – 3. On a rarement pu compter sur elles pour défendre la langue bretonne. – 4. Côté ; Brûle de bas en haut ; Phonétiquement, rivière. – 5. A l'instar de certaines pierres ; Au fil de la Loire. – 6. Lettres de Dinan ; Inversé : colline. – 7. Fut des plus enrichissants pour certains Nantais. – 8. Restent vagues lorsqu'elles ne tranchent pas ; Mois. – 9. Tête de veau ; C'est contre son gré qu'Anne le fut aux usages de la Cour de France. – 10. Supports pour artistes quimpérois.

M. ERWAN

Solution du problème n° 33

Horizontalement :
I. Energumène. – II. Nager ; AVA. – III. OO ; Pillage. – IV. Ruées : Odet. – V. Bretteur. – VI. Aura ; Er ; Ri (Ribler). – VII. Olibrius. – VIII. Elen ; Al. – IX. Tentes. – X. Oie ; Néréis. – XI. Us ; Désert.

Verticalement :
1. Enor ; Aotrou. – 2. Naou ; UL ; Is. – 3. Eg ; Ebriété. – 4. Repérable. – 5. Grise ; Renne. – 6. Teintes. – 7. Malotru ; Erc. – 8. Evadé ; Ser. – 9. Nageur ; IT (Ti). – 10. Etrilles.


Novembre 1956
BUDAPEST
Août 1968
PRAGUE
Août 1991
MOSCOU
"ENGAGEZ-VOUS", QU'ILS DISAIENT! "VOUS VERREZ DU PAYS"!...
MONO . VIII 91

Seigneur, délivrez-nous des Parisiens ! *

« Si on se payait un de ces cons d'indigènes... ». Bloqués à un pont-levant près de Bruges en Pays flamand, un groupe de parisiens fulmine. Pour ne pas perdre une minute de vacances à regarder les péniches passer, ils posent pour la postérité : on place le fils devant le phare gauche de l'Audi, la belle-fille devant le phare droit : *« Comme cela on verra bien la plaque minéralogique... »*.

Manifestement ils sont en état de manque. Nous sommes le 28 juillet et le Tour de France arrive à Paris. Le soir, j'essaie aussi de m'informer et je n'ai que l'embarras du choix. Chez les indigènes je dispose de 22 chaînes de télé : flamandes, italiennes, anglaises, françaises, allemandes...

Sur l'A2 c'est un Espagnol qui a gagné : on nous montre la colonie de ce pays qui agite des drapeaux rouges et jaunes sur les Champs Elysées. Je zappe, et surprise, sur les chaînes flamandes c'est un Basque qui l'emporte. On le voit dans la montagne revêtu d'un maillot vert, rouge, blanc, soutenu par des compatriotes agitant des chapeaux basques... c'est chouette l'information. Bravo Indurain !

Chez mon hôte, parmi plusieurs journaux, je tombe sur un numéro du « Monde ». Dans un supplément d'été on m'y explique entre autres gentillesses qu'il conviendrait en Bretagne de *« libérer les vacanciers du joug de la harpe celtique, de la bombarde et du biniou... »*, c'est bien facile à comprendre. La France est le plus beau pays du monde, sa gastronomie est la meilleure, sa langue la plus subtile, sa capitale la plus lumineuse. Il en résulte tout naturellement que ses journalistes et ses habitants, après quelques années de rodage entre les deux périphériques nord et sud accèdent à un niveau d'intelligence incomparable. Dès lors, que pourraient-ils trouver ailleurs qui soit susceptible de retenir leur attention ?

Le Parisien moyen (oh combien !) (mais il y en a aussi des grands et des petits) ne va pas en vacances pour rencontrer des gens différents, mais pour trouver dans la patrie de Jan Van Eyck sa baguette, son gros rouge et des frites. Le Parisien catégorie « supérieure » veut bien « descendre » en Bretagne 8 à 15 jours tous les deux ans, mais, l'emmerdant ce sont les Bretons. Avec eux, pas facile d'y consommer en paix, sa baguette, son Mouton Rothschild et ses pommes vapeur entre gens de bonne compagnie, avant d'aller somnoler à l'écoute de son ensemble symphonique made-in-Tour-Eiffel.

Loin de ma terre, la torpeur estivale ne m'empêche pas de me livrer à quelques réflexions. Si entre deux gouttes d'eau, la « Passion celtique » ne branche pas spécialement nos « élites » pourquoi ; ne vont-ils pas dans le Midi, où D'Jack Lang subventionne à fonds perdus une multitude de festivals où ils pourront saliver entre deux moustiques.

Plus simplement encore, s'ils sont irrémédiablement imperméables à toute culture étrangère à celle qui leur en tient lieu, pourquoi ne restent-ils pas chez eux ?

Pour ma part, je trouve qu'il y a assez de gens intelligents sur la terre pour meubler nos soirées d'été, refaire le monde fraternellement et remplir le tiroir-caisse. Et puis, comme le chantait un de leurs bardes du type Paris-la Seine qui rime avec Amour-Toujours : *« Si vous n'aimez pas ça, n'en dégoutez pas les autres »*. Comme quoi, même à Paris on peut être inspiré. Mais la chose se fait rare.

AL LOUARN

* Du moins d'un certain esprit parisien.

Réservez votre samedi 9 novembre 1991 9 h 30 - 18 h 30

COLLOQUE INTERNATIONAL « DES EXEMPLES POUR LA BRETAGNE »

Des **spécialiste,** des **responsables,** des **militants,** des **hommes politiques** viendront présenter ce que d'autres en Europe ont créé, et les pouvoirs dont d'autres peuples d'Europe disposent, dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.

Chaque intervention sera suivie d'un échange avec l'auditoire. Une synthèse sera faite en fin de journée.

Centre international des congrès NEPTUNE
à NANTES, le **9 novembre 1991**

Pin's

Certains y voient une mode idiote, d'autres – mais ce n'est pas forcément contradictoire – un moyen astucieux de gagner de l'argent.

Mais il y a pin's et pin's...

Celui de l'UDB, tout frais, tout chaud et indispensable... On peut le commander à UDB, centre Dunant, 22500 Paimpol (25 F + 10 F de frais d'envoi).

A signaler également celui de Skol An Emsav, (« Breizh, ur bobl »), à commander à SAE, 8 str Hoche, 35000 Roazhon (20 F + frais d'envoi). Ils sont tous les deux très beaux !



On y voit la colombe de l'UDB et, en graphie très discrète, le sigle UDB.

NOUVEAUTÉS : Outre les problèmes écologiques bretons (37,50 F), toujours d'actualité, « La puissance soviétique et la mer », par une équipe de spécialistes des questions maritimes (110 F), et « Nantes, St-Nazaire, la Bretagne et la mer », par deux des mêmes spécialistes (97,60 F franco) ou comment faire fonctionner un arc atlantique centré sur Nantes.

Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ Nouveauté : « Nantes, St-Nazaire, la Bretagne et la mer », 97,60 F franco.
- ☐ L. Le Bec : « Les Bretons et leurs libertés », 107 F franco.
- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F.
- ☐ P. Romus, « L'Europe régionale », 82,50 F
- ☐ F. Péru : « Bugel ar C'hoat », 40 F franco.
- ☐ A. Guillerm (etc.) : « La puissance soviétique et la mer », 110 F franco.
- ☐ Atlas de Bretagne de Skol-Vreizh, 170 F franco (nouveauté).
- ☐ « La Bretagne et les problèmes écologiques », 37,50 F franco.
- ☐ « Madeleine » – Lettres du Salvador de Madeleine Lagadec, 52 F.
- ☐ A. Guillerm, « Le défi celtique », 87 F franco.

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à l'ordre du : « Peuple Breton », BP 301, 22304 Lannion Cedex)